

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

## La Financière agricole du Québec

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**Pour La Financière agricole du Québec,**

**Robert Keating**

Président-directeur général

**Francine Jacques**

Vice-présidente aux affaires corporatives

Lévis, le 12 juin 2015

## Rapport du comité de vérification

---

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

### **Marie-Christiane Lecours**

Présidente du comité de vérification

Lévis, le 12 juin 2015



# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

**Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA**

Québec, le 12 juin 2015

## La Financière agricole du Québec

### ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
<b>REVENUS</b>			
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	622 314	490 817	612 841
Contribution du gouvernement du Canada (note 4)	83 796	63 782	77 421
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	6 300	4 198	5 066
Droits administratifs	6 483	5 451	6 061
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	3 015	2 602	3 511
Revenus de placement	9 434	10 874	7 596
Quote-part des résultats des placements en participation (note 13)	–	467	403
Autres revenus	1 918	1 365	944
	<b>733 260</b>	<b>579 556</b>	<b>713 843</b>
<b>CHARGES</b>			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	154 945	137 249	265 587
Contribution au Fonds d'assurance récolte	43 185	35 994	42 051
Programme Agri-stabilité (note 5)	49 500	18 991	39 881
Programme Agri-investissement (note 5)	28 900	33 783	28 839
Programme Agri-Québec (note 5)	90 720	40 086	89 373
Programme Agri-Québec Plus (note 5)	7 560	(147)	11 418
Contribution au paiement de l'intérêt	5 581	3 795	3 485
Programme d'appui financier à la relève agricole	20 000	10 884	8 911
Autres programmes	–	70	1 279
Provision (reprise) pour garanties de prêts (note 22)	15 000	3 227	(4 054)
Frais d'administration (note 6)	62 377	56 613	58 845
Intérêts	600	1 239	3 391
Perte de valeur de BTAA (note 13)	–	–	66
	<b>478 368</b>	<b>341 784</b>	<b>549 072</b>
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>254 892</b>	<b>237 772</b>	<b>164 771</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>(157 753)</b>	<b>(322 524)</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)</b>		<b>80 019</b>	<b>(157 753)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2014
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 513	6 778
Créances et revenus de placement à recevoir (note 8)	3 123	3 674
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 9)	4 432	5 270
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 10)	155 267	219 985
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 487	—
À recevoir du gouvernement du Canada (note 11)	73 105	78 413
Prêts et ouverture de crédit (note 12)	47 154	50 596
Placements (note 13)	324 261	250 970
	<b>648 342</b>	<b>615 686</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires (note 14)	37 984	204 611
Charges à payer (note 15)	7 315	7 611
Contribution provinciale reportée (note 16)	1 895	390
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 17)	58 544	62 141
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 18)	147 689	117 400
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées (note 19)	32 230	28 777
Dû aux Fonds (note 20)	40 017	36 981
Dû au gouvernement du Québec (note 21)	29 428	29 320
Provision pour programme Agri-stabilité (note 5)	38 430	46 581
Provision pour programme Agri-investissement (note 5)	33 343	35 468
Provision pour programme Agri-Québec (note 5)	39 844	99 451
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 5)	11 272	11 418
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	241	840
Provision pour garanties de prêts (note 22)	71 657	73 019
Provision pour vacances	4 679	5 100
Provision pour congés de maladie (note 23)	17 028	17 440
	<b>571 596</b>	<b>776 548</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	<b>76 746</b>	<b>(160 862)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations (note 24)	3 273	3 109
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ (note 7)</b>	<b>80 019</b>	<b>(157 753)</b>

Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)

Obligations contractuelles (note 26)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Robert Keating  
Président-directeur généralDiane Vincent  
Présidente du conseil d'administration

## La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2015	2014
	Budget	Réel	Réel
Excédent de l'exercice	254 892	237 772	164 771
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(1 505)	(1 039)
Dispositions		189	1
Amortissement		1 152	1 115
		(164)	77
<b>VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS / DETTE NETTE</b>	<b>254 892</b>	<b>237 608</b>	<b>164 848</b>
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(160 862)</b>	<b>(160 862)</b>	<b>(325 710)</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>94 030</b>	<b>76 746</b>	<b>(160 862)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Financière agricole du Québec

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent de l'exercice	237 772	164 771
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 152	1 115
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	187	(8)
Gain sur disposition de BTAA	(34)	(133)
Perte de valeur de BTAA	—	66
Quote-part des résultats des placements en participation	(467)	(403)
Variation de la provision pour garanties de prêts	(1 362)	(10 426)
	<b>237 248</b>	154 982
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 27)	<b>32 109</b>	210 180
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>269 357</b>	365 162
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	838	471
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	41 442	37 892
Prêts et ouverture de crédit	(38 000)	(39 986)
Produit de disposition de BTAA	750	1 052
Acquisition de placements	(73 540)	(5 300)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<b>(68 510)</b>	(5 871)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations	(1 487)	(1 039)
Produit de disposition d'immobilisations	2	9
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(1 485)</b>	(1 030)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts temporaires et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(166 627)	(367 266)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>32 735</b>	(9 005)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>6 778</b>	15 783
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>39 513</b>	6 778
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	18 295	6 131
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 930	647
Billets à escompte	19 288	—
	<b>39 513</b>	6 778
Information supplémentaire relative aux flux de trésorerie:		
Intérêts payés	1 239	3 388
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste charges à payer	18	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

#### 1. Constitution et objet

La Financière agricole du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que de certaines dépenses admises par le programme.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

#### 2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

##### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

##### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

##### MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis, tels qu'on les présente à la note 29, et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec, du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des emprunts temporaires, des charges à payer, des montants dus au Fonds d'assurance récolte et au gouvernement du Québec, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

### REVENUS

#### a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

#### b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

#### c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les placements en BTAA, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

#### d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

### CHARGES

#### a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

#### b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux inter-employeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### ACTIFS FINANCIERS

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### ACTIFS FINANCIERS (suite)

#### b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminués d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

#### c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

### PASSIFS

#### a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

#### b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

#### c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arriérés depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

#### d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

## ACTIFS NON FINANCIERS

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants:

Mobilier et équipement	20%
Équipement informatique	33,33%
Stations météorologiques	10%
Développement informatique	20%

## 3. Contribution du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec a accordé une contribution annuelle pour une période de cinq ans échéant le 31 mars 2015.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs verse un montant annuel de 1 400 milliers de dollars en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2015	2014
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation:		
Contribution annuelle <sup>(1)</sup>	485 000	606 563
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	4 417	4 878
Contribution du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	1 400	1 400
	<b>490 817</b>	612 841

(1) La contribution annuelle inclut un montant de 6 408 milliers de dollars (2014: 6 563 milliers de dollars) pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010, présenté à la note 7.

## 4. Contribution du gouvernement du Canada

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon *Cultivons l'avenir 2: Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels* relatif au:

	2015	2014
programme Agri-protection pour:		
la contribution au programme	21 436	25 086
la contribution à l'administration	8 280	9 015
	<b>29 716</b>	34 101
programme Agri-stabilité pour:		
la contribution au programme (note 5)	8 876	20 889
la contribution à l'administration	3 859	4 030
	<b>12 735</b>	24 919
programme Agri-investissement pour:		
la contribution au programme (note 5)	20 270	17 304
la contribution à l'administration	1 061	1 097
	<b>21 331</b>	18 401
	<b>63 782</b>	77 421

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

#### 5. Programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

#### 6. Frais d'administration

	2015	2014
Traitements et avantages sociaux	46 236	47 503
Transport et communication	2 366	2 812
Loyers	3 618	3 690
Services professionnels et administratifs	2 563	2 998
Fournitures et matériel	467	592
Entretien et réparations	211	135
Amortissement des immobilisations	1 152	1 115
	<b>56 613</b>	<b>58 845</b>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit:

	2015	2014
Programmes de financement agricole et forestier	22 134	23 109
Programme d'assurance récolte	13 962	15 025
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	6 752	7 882
Programme Agri-stabilité	7 343	7 636
Programme Agri-investissement	1 775	1 832
Programme Agri-Québec	1 862	1 803
Programme Agri-Québec Plus	1 199	213
Autres programmes	67	128
Capital Financière agricole inc.	52	55
Financière agricole du Québec – Développement international	1 467	1 162
	<b>56 613</b>	<b>58 845</b>

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 7. Excédent (déficit) cumulé

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010. À cet effet, une contribution spéciale de 380 millions de dollars a été versée à la Société le 31 mars 2010 établissant le solde du déficit cumulé à 586 490 milliers de dollars à la fin de cet exercice financier. Depuis, ce déficit a été réduit d'un montant de 69 730 milliers de dollars laissant un solde de 516 760 milliers de dollars au 31 mars 2015.

Également, tout surplus cumulé après le 31 mars 2010 doit être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels. À la suite d'une analyse actuarielle effectuée au cours du présent exercice financier, le conseil d'administration a adopté, sous réserve des autorisations gouvernementales, la création et la capitalisation d'une réserve d'un montant maximum de 317 millions de dollars pour les programmes de sécurité du revenu.

Le 27 mai 2015, le gouvernement du Québec a donné son accord pour la création de cette réserve à partir de l'exercice financier 2015-2016, en fonction de la disponibilité des liquidités nécessaires provenant des excédents annuels générés par la Société. Une fois la capitalisation de la réserve complétée, le solde du déficit cumulé des opérations au 31 mars 2010 à la charge du gouvernement sera résorbé à partir des excédents annuels générés par la Société.

Enfin, la Société détient une réserve afin de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du Compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du Compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

L'excédent (déficit) cumulé s'établit comme suit:

	2015			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(516 760)	259 007	100 000	(157 753)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	6 408	—	—	6 408
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 408)	—	—	(6 408)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	237 772	—	237 772
Excédent de l'exercice	—	237 772	—	237 772
Montant transféré à la réserve	—	—	—	—
Solde à la fin	(516 760)	496 779	100 000	80 019

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 7. Excédent (déficit) cumulé (suite)

	2014			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(516 760)	103 957	90 279	(322 524)
Répartition des résultats:				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:				
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	6 563	—	—	6 563
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010	(6 563)	—	—	(6 563)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	—	164 771	—	164 771
Excédent de l'exercice	—	164 771	—	164 771
Montant transféré à la réserve	—	(9 721)	9 721	—
Solde à la fin	(516 760)	259 007	100 000	(157 753)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2015	2014
Compte dédié aux garanties de prêts (note 25)	171 657	173 019
Provision pour garanties de prêts (note 22)	(71 657)	(73 019)
	100 000	100 000

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 8. Créances et revenus de placement à recevoir

	2015	2014
Comptes clients	1 545	2 832
Revenus de placement	1 578	842
	<b>3 123</b>	3 674

## 9. À recevoir de Capital Financière agricole inc.

	2015	2014
Sans intérêt ni modalité de remboursement	2	1
Portant intérêt au taux de 1,05%, échéant le 10 avril 2015 (2014: 1,33% et 1,32% échus le 1 <sup>er</sup> avril 2014 et le 1 <sup>er</sup> mai 2014)	3 200	4 100
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	1 230	1 169
	<b>4 432</b>	5 270

## 10. À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2015	2014
Sans intérêt ni modalité de remboursement	343	1 550
Portant intérêt à des taux variant entre 1,16% et 1,55%, échéant jusqu'au 25 mai 2015 (2014: 1,47% à 1,53%, échéant jusqu'au 2 mai 2014)	154 924	218 435
	<b>155 267</b>	219 985

## 11. À recevoir du gouvernement du Canada

	2015	2014
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au:		
programme Agri-stabilité	47 496	55 824
programme Agri-investissement	25 483	21 712
programme Agri-protection	74	863
Autres	52	14
	<b>73 105</b>	78 413



## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 13. Placements (suite)

## BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Ne pouvant qualifier le marché des BTAA comme étant actif, la direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. À la suite de l'évaluation, la Société n'a constaté aucune baisse de valeur durable pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (2014: 66 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2015 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

La Financière agricole détient les BTAA suivants:

	2015		2014	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration:				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	34 460	34 460	34 460	34 460
Catégorie A-2	32 801	32 747	32 801	32 747
Catégorie B	5 954	—	5 954	—
Catégorie C	2 267	—	2 267	—
Actifs inadmissibles	1 878	379	1 986	487
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs inadmissibles	5 389	2 255	5 998	2 830
	82 749	69 841	83 466	70 524
BTAA exclu du plan de restructuration	2 922	2 922	2 955	2 955
	85 671	72 763	86 421	73 479

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable de BTAA:

	2015		2014	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	86 421	73 479	87 473	74 464
Disposition	(750)	(716)	(1 052)	(919)
Perte de valeur de l'exercice	—	—	—	(66)
Solde à la fin	85 671	72 763	86 421	73 479

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

### 13. Placements (suite)

#### DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoire net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2015, la valeur marchande des dépôts à participation est de 197 047 milliers de dollars (2014: 186 244 milliers de dollars). La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2015.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA, dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars (2014: 5 918 milliers de dollars).

#### PLACEMENTS EN PARTICIPATION

La Société détient 90,1% des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33% des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1,5 million de dollars (2014: 500 milliers de dollars).

	2015	2014
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	12 785	12 210
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	3 084	1 692
	<b>15 869</b>	<b>13 902</b>

Sommaire des états financiers:

	2015			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	1 015	377	638	575
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	202	526	(324)	(108)
	<b>1 217</b>	<b>903</b>	<b>314</b>	<b>467</b>
	2014			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	1 501	912	589	531
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	157	541	(384)	(128)
	<b>1 658</b>	<b>1 453</b>	<b>205</b>	<b>403</b>

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2015, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2014, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2015.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 13. Placements (suite)

## PLACEMENTS EN PARTICIPATION (suite)

	2015			2014
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. <sup>(1)</sup>	18 485	4 573	13 912	13 275
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. <sup>(2)</sup>	7 618	79	7 539	5 262
	<b>26 103</b>	<b>4 652</b>	<b>21 451</b>	18 537

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2015, retraités en IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2014.

## 14. Emprunts temporaires

	2015	2014
Acceptation bancaire (2014: 1,26% échu le 10 avril 2014)	—	30 291
Billets au pair – Fonds de financement du gouvernement du Québec (2014: 1,27% et 1,28%, échéants jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2014)	—	66 000
Billets à escompte, variant de 1% à 1,04%, échéants le 16 avril 2015 (2014: 1,26% à 1,28%, échéants jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 2014)	<b>37 984</b>	108 320
	<b>37 984</b>	204 611

En vertu du décret 558-2014 du gouvernement du Québec, daté du 18 juin 2014, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 270 millions de dollars échéant le 30 juin 2015 (2014: 800 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2015, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés par convention n'excédant pas 270 millions de dollars (2014: 800 millions de dollars) dont 122 millions de dollars (2014: 422 millions de dollars) sont exclusivement réservés aux besoins financiers des fonds fiduciaires et 8 millions de dollars (2014: 8 millions de dollars) à Capital Financière agricole inc.

## 15. Charges à payer

	2015	2014
Programme d'appui financier à la relève agricole	<b>2 996</b>	2 296
Contribution au paiement de l'intérêt	<b>1 161</b>	1 182
Programme Agri-stabilité	<b>13</b>	1 518
Traitements	<b>2 147</b>	1 345
Fournisseurs	<b>716</b>	1 029
Autres	<b>282</b>	241
	<b>7 315</b>	7 611

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

#### 16. Contribution provinciale reportée

La contribution provinciale reportée représente le montant non utilisé provenant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant des dépenses non engagées envers les entreprises agricoles pour des programmes dont l'administration est confiée à la Société.

#### 17. Comptes des participants au programme Agri-investissement

	2015	2014
Solde au début	62 141	59 390
Dépôts des participants	35 782	39 047
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	35 904	38 695
Intérêts distribués dans les comptes des participants	364	349
Retraits des participants	(75 647)	(75 340)
Solde à la fin	58 544	62 141

#### 18. Comptes des participants au programme Agri-Québec

	2015	2014
Solde au début	117 400	86 656
Dépôts des participants	99 365	81 196
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	99 694	80 526
Intérêts distribués dans les comptes des participants	719	531
Retraits des participants	(169 489)	(131 509)
Solde à la fin	147 689	117 400

#### 19. Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées

	2015	2014
Solde au début	28 777	26 880
Contributions versées par les participants	7 651	6 963
Contributions utilisées au paiement du programme	(4 198)	(5 066)
Solde à la fin	32 230	28 777

#### 20. Dû aux fonds

	2015	2014
Fonds d'assurance récolte		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	424	2 381
Portant intérêt à des taux variant entre 0,94% et 1,3%, échéants jusqu'au 7 mai 2015 (2014: 1,22% et 1,23% échéants jusqu'au 24 avril 2014)	38 800	34 600
	39 224	36 981
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	793	—
	40 017	36 981

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 21. Dû au gouvernement du Québec

	2015	2014
Sans intérêt ni modalité de remboursement	4 428	4 320
Consenti pour l'acquisition de capital-actions de Capital Financière agricole inc., portant intérêt au moindre du taux de base des prêts aux entreprises annoncé par la Banque du Canada ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio du capital souscrit par La Financière agricole du Québec avec les sommes avancées sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date à laquelle La Financière agricole du Québec aura récupéré son capital investi.	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole	15 000	15 000
	<b>29 428</b>	<b>29 320</b>

## 22. Provision pour garanties de prêts

	2015	2014
Solde au début	73 019	83 445
Débours de garanties	(4 685)	(6 525)
Recouvrement	96	153
Provision (reprise) pour garanties de prêts	3 227	(4 054)
Solde à la fin	<b>71 657</b>	<b>73 019</b>
Le solde à la fin se détaille comme suit:		
Provision spécifique	6 203	10 699
Provision générale	65 454	62 320
	<b>71 657</b>	<b>73 019</b>

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 572,8 millions de dollars (2014: 4 455,1 millions de dollars). Au 31 mars 2015, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 22,4 millions de dollars (2014: 28,4 millions de dollars).

## GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2015		2014	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	4 556 360	405 305	4 439 652	418 230
Ouvertures de crédit	16 430	21 519	15 471	20 491
	<b>4 572 790</b>	<b>426 824</b>	<b>4 455 123</b>	<b>438 721</b>

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 22. Provision pour garanties de prêts (suite)

### GARANTIES DE PRÊTS (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2015	2014
moins de 5 ans	399 384	410 478
entre 5 et 10 ans	1 205 305	1 242 886
entre 10 et 15 ans	1 463 115	1 442 708
entre 15 et 20 ans	1 392 005	1 292 981
20 ans et plus	112 981	66 070
	<b>4 572 790</b>	4 455 123

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels la Société assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants:

	2015	2014
moins de 4%	3 792 129	3 588 662
de 4% à 5,99%	109 733	231 881
6% et plus	1 021	3 238
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	669 907	631 342
	<b>4 572 790</b>	4 455 123

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

## 23. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 23. Provision pour congés de maladie (suite)

	2015	2014
Solde au début	17 440	16 761
Prestations acquises	1 175	1 800
Prestations versées	(1 587)	(1 121)
Solde à la fin	17 028	17 440

## ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2015:

- Taux d'indexation variant de 3,30% à 4,30% (2014: 3,30% à 4,05%);
- Taux d'actualisation variant de 1,06% à 3,08% (2014: 1,69% à 4,36%);
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 3 à 33 ans (2014: 3 à 33 ans).

## 24. Immobilisations

	2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	952	799	153
Équipement informatique	2 091	1 717	374
Stations météorologiques	128	1	127
Développement informatique	13 566	10 947	2 619
	16 737	13 464	3 273

	2014		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	847	805	42
Équipement informatique	1 809	1 548	261
Stations météorologiques	782	515	267
Développement informatique	12 660	10 121	2 539
	16 098	12 989	3 109

	2015		2014	
	Acquisitions	Dispositions	Acquisitions	Dispositions
Mobilier et équipement	157	52	—	—
Équipement informatique	314	32	147	151
Stations météorologiques	128	782	—	—
Développement informatique	906	—	892	—
	1 505	866	1 039	151

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

#### 25. Compte dédié aux garanties de prêts

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement. La politique de capitalisation, approuvée par le conseil d'administration, encadre la gestion du Compte dédié et détermine le montant annuel que la Société doit verser dans le Compte dédié pour le paiement des débours de garanties.

	2015	2014
Solde au début	173 019	173 724
Débours de garanties (note 22)	(4 685)	(6 525)
Revenus de placement	9 501	7 408
Recouvrement (note 22)	96	153
Produit de disposition de placements en BTAA	27	25
Montant versé <sup>(1)</sup>	—	14 067
Montant excédentaire <sup>(2)</sup>	(6 301)	(15 833)
Solde à la fin	171 657	173 019

Le Compte dédié est composé des éléments suivants:

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 872	736
Revenus de placement à recevoir	1 318	639
Billet à escompte	3 291	—
Billets à terme adossés à des actifs	6 888	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	163 589	163 589
Avance <sup>(3)</sup>	—	1 167
	177 958	173 019
Montant excédentaire <sup>(2)</sup>	(6 301)	—
	171 657	173 019

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43% du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25% du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

(2) Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent. Au 31 mars 2014, le montant excédentaire a servi à réduire l'avance.

(3) En vertu de l'article 37 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les fonds dont dispose la Société peuvent notamment faire l'objet d'une avance à court terme pour satisfaire des besoins en liquidités. Ainsi, la Société a temporairement utilisé ces sommes pour diminuer ses emprunts temporaires. En contrepartie, des intérêts au taux prévu à la politique de placement sont versés au Compte dédié. Conséquemment, n'eût été l'avance effectuée, le Compte dédié aurait eu ce montant en trésorerie.

#### 26. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux prochains exercices financiers totalisent 8 297 milliers de dollars (2014: 7 023 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

27. Variation des actifs financiers et  
des passifs reliés au fonctionnement

	2015	2014
Créances et revenus de placement à recevoir	551	1 087
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	64 718	122 630
À recevoir du gouvernement du Québec	(1 487)	2 156
À recevoir du gouvernement du Canada	5 308	7 577
Charges à payer	(314)	(349)
Contribution provinciale reportée	1 505	222
Comptes des participants au programme Agri-investissement	(3 597)	2 751
Comptes des participants au programme Agri-Québec	30 289	30 744
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	3 453	1 897
Dû aux Fonds	3 036	25 329
Dû au gouvernement du Canada	—	(1 010)
Dû au gouvernement du Québec	108	(71)
Provision pour programme Agri-stabilité	(8 151)	4 809
Provision pour programme Agri-investissement	(2 125)	(9 860)
Provision pour programme Agri-Québec	(59 607)	9 076
Provision pour programme Agri-Québec Plus	(146)	11 418
Provision pour programmes d'aide aux entreprises bovines	(599)	840
Provision pour vacances	(421)	255
Provision pour congés de maladie	(412)	679
	<b>32 109</b>	<b>210 180</b>

## 28. Régimes de retraite

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 9,84% à 10,50% de la masse salariale cotisable et le taux du RRPE est demeuré à 14,38%.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (5,73% au 1<sup>er</sup> janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46% de la masse salariale cotisable (11,46% de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 28. Régimes de retraite (suite)

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 4 061 milliers de dollars (2014: 2 875 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 29. Gestion des risques liés aux instruments financiers

### RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Elle établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société et en permettant à cette dernière de remplir ses engagements financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement aux comptes clients, aux avances consenties à Capital Financière agricole inc., au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au gouvernement du Québec, aux prêts et ouverture de crédit, aux BTAA et aux dépôts à participation à la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances de ses clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. La Société analyse le risque de crédit et le besoin financier avant chaque nouvelle émission.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir des fonds fiduciaires et du gouvernement du Québec, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### RISQUES FINANCIERS (suite)

#### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. Au 31 mars 2015, la Société dispose de crédits bancaires inutilisés totalisant 102 millions de dollars (2014: 331,9 millions de dollars). Les échéances des emprunts bancaires et des charges à payer sont de moins de 30 jours. Quant aux autres passifs financiers, leurs échéances dépendent de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au-delà du prochain exercice. La Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu que le gouvernement provincial verse plus de 25% de la contribution annuelle dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier et du montant des facilités de crédit inutilisées.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

#### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

##### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par la Société, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers. Au 31 mars 2015, l'exposition nette aux devises du portefeuille réel, après l'effet des instruments financiers dérivés, représente 16%.

##### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, des emprunts temporaires et du montant dû au Fonds d'assurance récolte, renouvelés périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à Capital Financière agricole inc. et au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### RISQUES FINANCIERS (suite)

#### c) Risque de marché (suite)

##### iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

La Société est exposée à ce risque en ce qui concerne les BTAA et les dépôts à participation à la Caisse. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Compte dédié établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Compte dédié détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2015, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier relatif au Compte dédié, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	52,47%	46,25%	51,25%	60,25%
Valeurs à court terme	15,62%	13%	15%	20%
Obligations	36,85%	31,25%	36,25%	45,25%
Actions (excluant Placements privés)	26,95%	17,25%	26,25%	33,25%
Actions canadiennes	7,5%	4,75%	7,75%	10,75%
Actions Qualité mondiale	3,75%	0,5%	2%	4%
Actions américaines	6%	3,5%	6,5%	9,5%
Actions – Europe, Australie et Extrême-Orient	6,74%	4%	7%	10%
Actions des marchés en émergence	2,96%	1,5%	3%	4,5%
Autres placements	20,58%	—	22,5%	—
Infrastructures	2,64%	0,9%	2,9%	4,9%
Placements privés	5,35%	3,1%	6,1%	9,1%
Dettes immobilières	2,79%	1,5%	3,5%	5%
Immeubles	8,37%	7%	10%	13%
Autres	1,43%	—	—	1%

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

## La Financière agricole du Québec

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

## 29. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

## RISQUES FINANCIERS (suite)

## c) Risque de marché (suite)

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours (2014: 1 500 jours) d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Cette méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

Trois types de mesure du risque sont calculés:

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du Compte dédié sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2015, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Compte dédié, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 2 500 jours, sont respectivement de 17,8%, 17,3% et 2,4% (2014: de 22,4%, 21,4% et 2,5%).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Compte dédié est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

## La Financière agricole du Québec

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015 (en milliers de dollars)

### 30. Gestion des fonds fiduciaires

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*. Le tableau suivant présente un sommaire de l'état de la situation financière de chacun des fonds.

	2015			2014
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	28 792	184 291	(155 499)	(256 435)
Fonds d'assurance récolte	280 226	6 828	273 398	233 433
	309 018	191 119	117 899	(23 002)

### 31. Opérations entre apparentés

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés:

	2015	2014
Loyers – Société québécoise des infrastructures	3 488	3 555
Fournitures et communication – Centre de services partagés du Québec	1 460	1 631

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

## Rapport du fiduciaire

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

**Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,**

**Robert Keating**  
Président-directeur général  
de la Société

**Francine Jacques**  
Vice-présidente aux affaires  
corporatives de la Société

Lévis, le 12 juin 2015



## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2015, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Rapport relatif à d'autres obligations légalles et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

**Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA**

Québec, le 12 juin 2015

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents (note 7)	68 178	145 825
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 7)	137 249	265 587
Intérêts	39	47
	<b>205 466</b>	411 459
<b>CHARGES</b>		
Compensations aux adhérents (note 7)	100 231	259 403
Intérêts – La Financière agricole du Québec	2 602	3 511
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 580	1 400
Autres frais	117	231
	<b>104 530</b>	264 545
<b>RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>100 936</b>	146 914

## ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>(256 435)</b>	(403 349)
Résultat net et global de l'exercice	100 936	146 914
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)</b>	<b>(155 499)</b>	(256 435)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Encaisse	339	137
Comptes clients (note 8)	2 846	6 066
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	793	—
Avances aux adhérents (note 9)	24 814	17 127
	<b>28 792</b>	<b>23 330</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Charges à payer	1 131	4 045
Contributions des adhérents reportées (note 10)	15 267	15 709
Dû à La Financière agricole du Québec (note 11)	155 267	219 985
Provision pour compensations (note 12)	12 626	40 026
	<b>184 291</b>	<b>279 765</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ (note 13)</b>	<b>(155 499)</b>	<b>(256 435)</b>
	<b>28 792</b>	<b>23 330</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**Robert Keating**  
Président-directeur général de la Société

**Diane Vincent**  
Présidente du conseil d'administration de la Société

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net et global de l'exercice	100 936	146 914
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	3 220	341
À recevoir de La Financière agricole, sans intérêt ni modalité de remboursement	(793)	—
Avances aux adhérents	(7 687)	(6 516)
Charges à payer	(2 914)	3 450
Contributions des adhérents reportées	(442)	(3 626)
Provision pour compensations	(27 400)	(18 459)
	(36 016)	(24 810)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	64 920	122 104
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dû à La Financière agricole du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(64 718)	(122 630)
<b>VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE</b>	202	(526)
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	137	663
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	339	137
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur activités d'exploitation	44	49
Intérêts payés sur activités de financement	2 529	3 889

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance récolte

### ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents	24 036	27 207
Contribution de La Financière agricole du Québec	35 994	42 051
Revenus de placement (note 14)	12 249	12 252
	<b>72 279</b>	81 510
<b>CHARGES</b>		
Indemnités aux adhérents	32 219	31 944
Intérêts	10	3
Autres frais	85	—
	<b>32 314</b>	31 947
<b>RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>39 965</b>	49 563

### ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>233 433</b>	183 870
Résultat net et global de l'exercice	39 965	49 563
<b>AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>273 398</b>	233 433

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance récolte

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Courant</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 883	651
Comptes clients (note 8)	264	513
Revenus de placement à recevoir (note 15)	1 080	216
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	39 224	36 981
Placements (note 17)	14 951	—
	75 402	38 361
<b>Placements (note 17)</b>	204 824	197 927
	280 226	236 288
<b>PASSIF</b>		
<b>Courant</b>		
Charges à payer	188	535
Contributions des adhérents reportées (note 10)	973	882
Provision pour indemnités (note 18)	5 667	1 438
	6 828	2 855
<b>AVOIR NET</b>	273 398	233 433
	280 226	236 288

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

**Robert Keating**

Président-directeur général de la Société

**Diane Vincent**

Présidente du conseil d'administration de la Société

## Fonds d'assurance récolte

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net et global de l'exercice	39 965	49 563
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Plus-value non réalisée de BTAA	(475)	(1 760)
Plus-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(6 422)	(7 517)
	<b>33 068</b>	40 286
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	249	38
Revenus de placement à recevoir	(864)	77
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(2 243)	(25 329)
Charges à payer	(347)	456
Contributions des adhérents reportées	91	29
Provision pour indemnités	4 229	(176)
	<b>1 115</b>	(24 905)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>34 183</b>	15 381
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(14 951)	—
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	(15 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(14 951)</b>	(15 000)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>19 232</b>	381
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>651</b>	270
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>19 883</b>	651
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	1 078	210
Billets à escompte	17 986	—
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	819	441
	<b>19 883</b>	651
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	37	36
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	4 451	3 019
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	9	2

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

#### 1. Constitution, objet et financement

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-0.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40% pour la majorité des protections et de 60% pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

#### 2. Base de présentation

##### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 12 juin 2015.

##### BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

##### MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

##### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes:

- Notes 6 et 17 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 7, 12 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables

#### CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2014 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

##### a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Intérêts et revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

##### b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les intérêts et revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole du Québec sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

#### PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

##### a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes:

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

##### b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

### 4. Adoptions de nouvelles normes comptables

#### IAS 32 INSTRUMENTS FINANCIERS: PRÉSENTATION

Les modifications apportées à l'IAS 32 visent à clarifier les exigences de compensation d'un actif et d'un passif financier afin de réduire les écarts par rapport à la pratique actuelle. L'adoption rétrospective de cette interprétation n'a entraîné aucune modification dans la présentation des informations financières.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 5. Normes comptables publiées et non entrées en vigueur

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

#### **IFRS 15** *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS – Date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017*

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur. Le 19 mai 2015, l'IASB a publié un exposé-sondage proposant de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur.

#### **IFRS 9** *INSTRUMENTS FINANCIERS – Date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

En juillet 2014, la version complète et finale de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* a été publiée. Elle remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

L'IFRS 9 établit un modèle unique de classement et d'évaluation des actifs financiers qui est fondé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que sur le modèle économique relatif à la détention d'actifs financiers. Concernant l'évaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la norme prescrit la comptabilisation des variations de la juste valeur attribuables au risque de crédit propre à l'entité dans les autres éléments du résultat global, sauf si les variations compensent les montants comptabilisés dans le résultat net. L'adoption anticipée de ces nouvelles exigences relatives à la comptabilisation des variations du risque de crédit propre à l'entité est autorisée.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers n'étant pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui nécessite la comptabilisation de pertes de crédit attendues plutôt que les pertes subies tel qu'exigé par la norme actuelle.

De façon générale, la norme doit être appliquée rétrospectivement à compter de sa date d'entrée en vigueur.

### 6. Juste valeur des instruments financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

#### 6. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

#### MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

#### HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

##### Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

##### Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

##### Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse et les BTAA sont classés respectivement selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 et le Niveau 3 aux 31 mars 2015 et 2014.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 7. Contributions et compensations

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 109 182 milliers de dollars (2014: 276 717 milliers de dollars) et les contributions de 214 378 milliers de dollars (2014: 428 726 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 8 951 milliers de dollars (2014: 17 314 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

### 8. Comptes clients

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2015	2014
Contributions	1 655	4 139
Compensations versées en trop	1 191	1 927
	<b>2 846</b>	6 066

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes:

	2015	2014
Année d'assurance 2014	1 706	—
Année d'assurance 2013	339	4 695
Année d'assurance 2012	85	177
Année d'assurance 2011	119	149
Année d'assurance 2010	287	451
Antérieures à 2010	310	594
	<b>2 846</b>	6 066

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 292 milliers de dollars au 31 mars 2015 (2014: 368 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

#### Fonds d'assurance récolte

	2015	2014
Contributions	247	492
Indemnités versées en trop	17	21
	<b>264</b>	513

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 8 148 dollars au 31 mars 2015 (2014: 11 333 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 9. Avances aux adhérents

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour la production Céréales, maïs-grain et oléagineux, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

### 10. Contributions des adhérents reportées

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

### 11. Dû à La Financière agricole du Québec

	2015	2014
Sans intérêt ni modalité de remboursement	343	1 550
Portant intérêt à des taux variant entre 1,16% et 1,55%, échéants jusqu'au 25 mai 2015 (2014: 1,47% à 1,53%, échéants jusqu'au 2 mai 2014)	154 924	218 435
	<b>155 267</b>	219 985

### 12. Provision pour compensations

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2015	2014
Solde au début	40 026	58 485
Compensations versées non provisionnées	775	1 752
Compensations versées	(40 801)	(60 237)
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	12 626	40 026
Solde à la fin	<b>12 626</b>	40 026

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 13. Déficit cumulé

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable:

PRODUIT ASSURABLE	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2014	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2015
Veaux d'embouche	3 270	49 131	17 024	247	35 130
Bouvillons et bovins d'abattage	2 104	15 576	19 298	3	(1 621)
Veaux de lait	17 644	20 047	18 387	168	19 136
Veaux de grain	6 095	2 325	(94)	11	8 503
Porcelets	(105 797)	18 056	(697)	931	(87 975)
Porcs	(212 979)	41 466	(3 339)	2 511	(170 685)
Agneaux	416	18 847	19 265	105	(107)
Pommes de terre	377	315	11	80	601
Céréales, maïs-grain et oléagineux	33 368	37 833	30 363	135	40 703
Pommes	(933)	1 831	13	69	816
	(256 435)	205 427	100 231	4 260	(155 499)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Bouvillons et bovins d'abattage	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Veaux de lait	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Veaux de grain	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Porcelets	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Porcs	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Agneaux	2014	1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014
Pommes de terre	2013	1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014
Céréales	2013	1 <sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014
Maïs-grain	2013	1 <sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014
Soya	2013	1 <sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2014
Canola	2013	15 août 2013 au 14 août 2014
Pommes	2013	15 août 2013 au 14 août 2014

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 14. Revenus de placement

	2015	2014
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	10 900	10 055
Intérêts sur les placements en BTAA	158	159
Intérêts sur placements temporaires	251	—
Intérêts – La Financière agricole du Québec	400	236
Intérêts de comptes clients	38	33
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	27	9
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	475	1 760
	<b>12 249</b>	<b>12 252</b>

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2015	2014
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	1 620	1 604
Actions	1 121	946
Autres placements	(102)	(34)
	<b>2 639</b>	<b>2 516</b>
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	86	25
Actions	2 310	536
Autres placements	(562)	(543)
	<b>1 834</b>	<b>18</b>
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	1 025	(253)
Actions	5 503	7 428
Autres placements	(106)	342
	<b>6 422</b>	<b>7 517</b>
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	5	4
	<b>10 900</b>	<b>10 055</b>

### 15. Revenus de placement à recevoir

	2015	2014
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	1 022	177
Intérêts sur placements en BTAA	39	39
Intérêts sur placements temporaires	19	—
	<b>1 080</b>	<b>216</b>

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 16. À recevoir de La Financière agricole du Québec

	2015	2014
Sans intérêt ni modalité de remboursement	424	2 381
Portant intérêt à des taux variant entre 0,94% et 1,30%, échéants jusqu'au 28 avril 2015 (2014: 1,22% à 1,23%, échéants jusqu'au 24 avril 2014)	38 800	34 600
	<b>39 224</b>	36 981

### 17. Placements

	2015		2014	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Billets à escompte, portant intérêt aux taux de 0,94% et de 0,95%, échéants le 29 mai 2015 et le 27 juillet 2015	14 951	—	—	—
Billets à terme adossés à des actifs	—	21 626	—	21 151
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	183 198	—	176 776
	<b>14 951</b>	<b>204 824</b>	—	197 927

#### BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA). Ces billets sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents et viendront à échéance le 15 juillet 2056.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets: les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

La direction de la Société a déterminé les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2015, une plus-value non réalisée de 475 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2014: 1 760 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent, notamment, des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

#### 17. Placements (suite)

##### BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation du Fonds. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2015. Une variation de 10% de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 163 milliers de dollars (2014: 2 115 milliers de dollars).

Le Fonds d'assurance récolte détient les BTAA suivants:

	2015		2014	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	13 979	13 594	13 979	13 379
Catégorie A-2	6 497	6 310	6 497	6 113
Catégorie B	1 179	1 148	1 179	1 087
Catégorie C	671	574	671	572
	<b>22 326</b>	<b>21 626</b>	22 326	21 151

Au 31 mars 2015, la plus-value non réalisée de 475 milliers de dollars (2014: 1760 milliers de dollars) représente la variation de la juste valeur des BTAA.

##### DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

###### a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoire net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation:

	2015	2014
Placements à la juste valeur (coût 2015: 163 millions de dollars; 2014: 163 millions de dollars)	182 658	176 750
Dépôt (avances) au fonds général	1 309	(52)
Revenus de placement courus et à recevoir	253	254
Revenu net à verser au déposant	(1 022)	(176)
	<b>183 198</b>	176 776

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2015 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 777 milliers de dollars (2014: 807 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 17. Placements (suite)

#### DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

##### a) Placements (suite)

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2014: 2 358 milliers de dollars).

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit:

	2015	2014
Placements		
Revenu fixe		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Valeur à court terme	111 627	109 311
Obligations	18 246	17 865
	129 873	127 176
Actions		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Actions canadiennes	18 086	17 775
Actions Qualité Mondiale	18 267	16 149
Actions américaines	8 204	7 713
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	8 228	7 844
	52 785	49 481
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	10	—
Quote-part nette des activités du fonds	131	—
Instruments financiers dérivés	5	139
	146	139
	182 804	176 796
Passifs relatifs aux placements		
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	—	(33)
Quote-part nette des activités du fonds général	—	(13)
Instruments financiers dérivés	(146)	—
	(146)	(46)
	182 658	176 750

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 17. Placements (suite)

#### DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

##### b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence pour la devise américaine (US) et les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leur terme varie généralement d'un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers. Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif.

### 18. Provision pour indemnités

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2015	2014
Solde au début	1 438	1 614
Indemnités non provisionnées	2 729	—
Indemnités versées	(4 167)	(1 153)
Reprise pour provision excédentaire	—	(461)
Provision pour indemnités de l'exercice	5 667	1 438
Solde à la fin	5 667	1 438

### 19. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 6 752 milliers de dollars (2014: 7 882 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 5 682 milliers de dollars (2014: 6 010 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 20. Gestion du capital

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révisé périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

### 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers

#### RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des Fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

## 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

### RISQUES FINANCIERS (suite)

#### a) Risque de crédit (suite)

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Au 31 mars 2015, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes:

#### Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	2015	2014
Bovine	60%	75%
Porcine	17%	11%
Agneaux	20%	8%
Céréaliers	3%	6%
	100%	100%

#### Fonds d'assurance récolte

	2015	2014
Foin et maïs fourrager	16%	12%
Céréales	45%	51%
Légumes de transformation	2%	1%
Légumes maraîchers	22%	17%
Pommes de terre	9%	13%
Sirop d'érable	3%	3%
Autres	3%	3%
	100%	100%

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### RISQUES FINANCIERS (suite)

##### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 122 millions de dollars au 31 mars 2015 (2014: 259,8 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidités compte tenu de son avoir net qui représente 97,6% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidités compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée à la note 17. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

##### c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

###### i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté par le fiduciaire minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers. Au 31 mars 2015, l'exposition nette aux devises du portefeuille réel, après l'effet des instruments financiers dérivés, représente 15%.

###### ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appariant les entrées et les besoins de liquidités.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### RISQUES FINANCIERS (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

##### iii. Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé à ce risque en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Fonds établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds détermine le niveau d'exposition à ce risque.

Au 31 mars 2015, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante:

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	70,55%	66%	71%	76%
Valeurs à court terme	60,63%	56%	61%	66%
Obligations	9,92%	5%	10%	15%
Actions	28,74%	24%	29%	34%
Actions canadiennes	9,84%	7%	10%	13%
Actions Qualité Mondiale	9,95%	7%	10%	13%
Actions américaines	4,46%	1,5%	4,5%	7,5%
Actions – Europe, Australie et Extrême-Orient	4,49%	1,5%	4,5%	7,5%
Autres	0,71%	—	—	—

En ce qui concerne la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99% sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 1% des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 2 500 jours (2014: 1500 jours) d'observation des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers.

Cette méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un jour.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 21. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

#### RISQUES FINANCIERS (suite)

##### c) Risque de marché (suite)

Trois types de mesure du risque sont calculés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 99%. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Au 31 mars 2015, le risque absolu du portefeuille réel, le risque absolu du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99% et un historique de 2 500 jours, sont respectivement de 10,4%, 11,1% et 1,7% (2014: 15,1%, 14,1% et 1,9%).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

### 22. Risque d'assurance

#### GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 22. Risque d'assurance (suite)

#### GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)

##### a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

##### b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

#### LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative pour l'année d'assurance 2014 en fonction des montants versés au 4 mai 2015:

Région administrative	2015		2014	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	6%	2%	2%
Bas-Saint-Laurent	11%	11%	10%	23%
Capitale-Nationale	3%	1%	3%	3%
Centre-du-Québec	12%	6%	12%	4%
Chaudière-Appalaches	18%	2%	19%	10%
Côte-Nord	—	—	—	—
Estrie	7%	5%	7%	4%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	4%	7%	4%	6%
Laurentides	3%	2%	3%	1%
Mauricie	4%	1%	4%	1%
Montérégie	26%	54%	26%	21%
Montréal – Laval	—	—	—	—
Outaouais	3%	2%	3%	1%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6%	2%	6%	23%
	100%	100%	100%	100%

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

### 22. Risque d'assurance (suite)

#### LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (suite)

La concentration par produit assuré se répartit comme suit:

	2015	2014
Foin et maïs fourrager	15%	13%
Céréales	57%	61%
Légumes de transformation	3%	3%
Légumes maraîchers	7%	6%
Pommes de terre	5%	5%
Sirop d'érable	5%	5%
Autres	8%	7%
	100%	100%

### 23. Engagement

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 400 milliers de dollars (2014: 1 400 milliers de dollars).

### 24. Éventualités

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de recours juridiques d'importance, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Le premier dossier regroupe deux recours dont les réclamations totalisent 15 millions de dollars et qui ont été entendus simultanément. L'objet du litige concerne la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure du Québec le 3 février 2012 en faveur des demandeurs. Ce jugement a été renversé par la Cour d'appel le 14 octobre 2014 et une permission d'en appeler à la Cour suprême a été accordée aux demandeurs en avril 2015. L'audition est prévue pour février 2016.

Le deuxième dossier consiste en une poursuite intentée par un groupe de producteurs porcins dont la réclamation totalisait plus de 138 millions de dollars et révisée par la Cour supérieure à 77 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour les années 2004 à 2008. Leur demande à la cour consiste à reconnaître la non-conformité de l'étude. En conséquence, les demandeurs veulent que la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008, seulement, soit modifiée sans pour autant contester la validité des dispositions du programme pour ces mêmes années. La Société considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement. Un jugement a été rendu en faveur de la Société le 18 juin 2012 et a été confirmé par la Cour d'appel le 14 octobre 2014. Une permission d'en appeler à la Cour suprême a été accordée aux demandeurs en avril 2015. L'audition est prévue pour février 2016.

## Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

### Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2015 (en milliers de dollars canadiens)

#### 24. Éventualités (suite)

Dans le troisième dossier, les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier, qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la requête, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Enfin, un autre recours a été déposé par la presque totalité des demandeurs inscrits dans le deuxième dossier présenté précédemment. Essentiellement, il s'agit d'une requête pour protéger les demandeurs d'une prescription possible à l'égard de réclamations potentielles, en fonction de la décision qui sera rendue par la Cour suprême prévue au cours de l'année 2016. La demande comporte les mêmes récriminations et conclusions, mais pour les années 2009 et suivantes, et ce, malgré qu'il ne s'agisse pas de la même étude des coûts de production. Une requête pour suspendre les procédures jusqu'au jugement attendu a été accordée par la cour. Donc, aucun document ni aucune procédure ne seront réalisés avant ce moment. Le montant de la réclamation est inscrit symboliquement à 25 000 \$ par entreprise, représentant approximativement 4,25 millions de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction élabore, établit et maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, la Direction corporative de l'audit interne, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (RCGT), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et RCGT ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général du Québec et RCGT peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction,

La vice-présidente corporative aux finances  
et à l'administration de Loto-Québec,

(signé)  
**GÉRARD BIBEAU**

(signé)  
**JOHANNE ROCK, CPA, CA**

MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 4 JUIN 2015

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Loto-Québec au 31 mars 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

La vérificatrice générale du Québec,

(signé)  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 4 JUIN 2015

(signé)  
**GUYLAINE LECLERC, FCPA AUDITRICE, FCA**  
MONTRÉAL, QUÉBEC  
LE 4 JUIN 2015

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125741

**ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

*(En milliers de dollars canadiens)*

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Produits</b> <i>(note 5)</i>	<b>3 338 016</b>	3 519 084
<b>Coût des ventes</b> <i>(note 5)</i>	<b>1 248 633</b>	1 359 944
<b>Bénéfice brut</b> <i>(note 5)</i>	<b>2 089 383</b>	2 159 140
<b>Charges</b>		
Avantages du personnel <i>(note 6)</i>	<b>421 870</b>	420 807
Dotation aux amortissements et moins-values nettes <i>(notes 14, 15)</i>	<b>138 864</b>	136 010
Paiements spéciaux <i>(note 7)</i>	<b>20 902</b>	20 744
Taxe sur les produits et services	<b>32 779</b>	34 674
Taxe de vente du Québec	<b>65 397</b>	69 186
Autres charges	<b>274 863</b>	310 308
	<b>954 675</b>	991 729
<b>Résultat des activités d'exploitation</b>	<b>1 134 708</b>	1 167 411
Produits financiers	<b>(1 738)</b>	(1 509)
Charges financières	<b>15 298</b>	19 562
<b>Charges financières nettes</b> <i>(note 8)</i>	<b>13 560</b>	18 053
Quotes-parts du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence <i>(note 13)</i>	<b>5 345</b>	5 213
<b>Résultat net</b>	<b>1 115 803</b>	1 144 145
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies <i>(note 20)</i>	<b>22 436</b>	1 889
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>22 436</b>	1 889
<b>Résultat global</b>	<b>1 138 239</b>	1 146 034

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

<i>(En milliers de dollars canadiens)</i>	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	170	86 301	(5 887)	80 584
Dividendes	–	(1 055 314)	–	(1 055 314)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome <i>(note 9)</i>				
Aide à l'action communautaire autonome	–	(16 000)	–	(16 000)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(3 000)	–	(3 000)
Contributions au gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	–	(69 832)	–	(69 832)
Transactions avec l'actionnaire	–	(1 144 146)	–	(1 144 146)
Résultat net	–	1 144 145	–	1 144 145
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	–	–	1 889	1 889
Résultat global	–	1 144 145	1 889	1 146 034
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	170	86 300	(3 998)	82 472
Dividendes	–	<b>(1 025 556)</b>	–	<b>(1 025 556)</b>
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome <i>(note 9)</i>				
Aide à l'action communautaire autonome	–	<b>(16 300)</b>	–	<b>(16 300)</b>
Aide à l'action humanitaire internationale	–	<b>(3 100)</b>	–	<b>(3 100)</b>
Contributions au gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	–	<b>(70 847)</b>	–	<b>(70 847)</b>
Transactions avec l'actionnaire	–	<b>(1 115 803)</b>	–	<b>(1 115 803)</b>
Résultat net	–	<b>1 115 803</b>	–	<b>1 115 803</b>
Autres éléments du résultat global				
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	–	–	<b>22 436</b>	<b>22 436</b>
Résultat global	–	<b>1 115 803</b>	<b>22 436</b>	<b>1 138 239</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>170</b>	<b>86 300</b>	<b>18 438</b>	<b>104 908</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2015

(En milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
<b>ACTIFS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 24)	80 261	85 599
Créances clients et autres débiteurs (note 11)	105 572	97 265
Stocks	3 066	3 414
Charges payées d'avance	30 984	27 752
Portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	910	775
<b>Total des actifs courants</b>	<b>220 793</b>	<b>214 805</b>
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, prêts et avance (note 13)	46 050	37 347
Immobilisations corporelles (note 14)	921 236	936 894
Immobilisations incorporelles (note 15)	74 487	90 944
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	74 082	68 013
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 115 855</b>	<b>1 133 198</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>1 336 648</b>	<b>1 348 003</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts bancaires (note 16)	451 981	462 936
Dividendes à payer	70 556	15 314
Charges à payer et frais courus (note 17)	166 747	187 308
Portion courante des passifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	910	775
Provisions (note 18)	66 897	66 276
Produits différés	16 518	13 989
Portion courante de la dette à long terme (note 19)	75 000	100 000
<b>Total des passifs courants</b>	<b>848 609</b>	<b>846 598</b>
Dette à long terme (note 19)	306 779	331 671
Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme (note 20)	2 270	19 249
Passifs financiers reliés aux rentes viagères (note 12)	74 082	68 013
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>383 131</b>	<b>418 933</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 231 740</b>	<b>1 265 531</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune	170	170
Résultats non distribués	86 300	86 300
Cumul des autres éléments du résultat global	18 438	(3 998)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>104 908</b>	<b>82 472</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>1 336 648</b>	<b>1 348 003</b>

## POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé)

HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA AUDITRICE, FCA  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé)

GÉRARD BIBEAU  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2015

*(En milliers de dollars canadiens)*

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	<b>1 115 803</b>	1 144 145
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements et moins-values nettes	<b>138 864</b>	136 010
Perte résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<b>488</b>	2 061
Charges au titre des prestations définies et autres avantages à long terme	<b>22 899</b>	24 309
Quote-part du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	<b>5 345</b>	5 213
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe	<b>(623)</b>	(314)
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe	<b>1 070</b>	(851)
Autres charges financières nettes	<b>16 113</b>	16 466
Capitalisation des obligations au titre des prestations définies	<b>(17 442)</b>	(21 276)
Variation nette des éléments hors caisse <i>(note 24)</i>	<b>(19 434)</b>	(24 391)
Intérêts payés	<b>(17 674)</b>	(17 873)
Intérêts reçus	<b>1 115</b>	1 195
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1 246 524</b>	1 264 694
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Augmentation des prêts et avance <i>(note 13)</i>	<b>(9 992)</b>	(3 812)
Acquisitions d'immobilisations corporelles <i>(note 14)</i>	<b>(104 144)</b>	(216 299)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles <i>(note 15)</i>	<b>(11 490)</b>	(12 232)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	<b>549</b>	1 371
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite Manoir Richelieu et versements aux partenaires	<b>(5 079)</b>	(7 044)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(130 156)</b>	(238 016)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes payés	<b>(970 314)</b>	(1 072 957)
Variation nette des emprunts bancaires	<b>(10 955)</b>	6 461
Augmentation de la dette à long terme	<b>49 810</b>	99 437
Remboursement de la dette à long terme	<b>(100 000)</b>	–
Contributions au gouvernement du Québec <i>(note 10)</i>	<b>(70 847)</b>	(69 832)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome <i>(note 9)</i>		
Aide à l'action communautaire autonome	<b>(16 300)</b>	(16 000)
Aide à l'action humanitaire internationale	<b>(3 100)</b>	(3 000)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(1 121 706)</b>	(1 055 891)
<b>Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(5 338)</b>	(29 213)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>85 599</b>	114 812
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b> <i>(note 24)</i>	<b>80 261</b>	85 599

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

(En milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

### NOTE 1

#### STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (RLRQ, chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5<sup>e</sup> supplément)) et de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec ») et individuellement les « filiales de Loto-Québec » ainsi que la participation de Loto-Québec dans une entreprise associée et des centres-prises.

### NOTE 2

#### BASE DE PRÉPARATION

##### a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers de Loto-Québec et a autorisé leur publication le 4 juin 2015.

##### b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- des provisions évaluées selon la meilleure estimation pour éteindre les obligations actuelles ;
- du passif net au titre des prestations définies, évalué à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies (OPD), déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ;
- des autres avantages à long terme, évalués à la valeur actualisée de l'OPD.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 23.

##### c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

##### d) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Elles reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjonctures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations utilisées sont présentées ci-dessous :

#### Immobilisations incorporelles générées à l'interne

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement des logiciels. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges à mesure qu'elles sont encourues.

Loto-Québec veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

#### Provisions

Le classement de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds. Les estimations de leur évaluation sont décrites à la note 18.

#### Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la clôture de chaque exercice. Au 31 mars 2015, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de Loto-Québec. Les valeurs comptables sont analysées dans les notes 14 et 15.

#### Moins-values

Une moins-value égale au montant de la valeur comptable d'un actif financier qui excède la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial est comptabilisée.

Une moins-value égale au montant de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou UGT.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les valeurs comptables des actifs sujets à des moins-values sont analysées aux notes 13, 14 et 15, s'il y a lieu.

#### Juste valeur des rentes viagères

La direction utilise des techniques d'évaluation pour déterminer la juste valeur des rentes viagères pour lesquelles des prix cotés du marché actif ne sont pas disponibles. Pour ce faire, la direction doit élaborer des estimations et des hypothèses en s'appuyant sur des données de marché, en ayant recours à des données observables qu'utiliseraient les intervenants du marché pour l'établissement du prix des rentes viagères. Lorsque de telles données ne sont pas observables, la direction doit utiliser l'estimation la plus probable. Les estimations de la juste valeur des rentes viagères peuvent différer des résultats réels qui seraient atteints dans des conditions similaires à la date de clôture. La juste valeur des rentes viagères est présentée à la note 23.

#### Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme

Le poste Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme est sujet à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, du taux d'inflation, du taux de croissance de la rémunération et de la mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des passifs au titre des prestations définies de Loto-Québec. Ce poste est analysé à la note 20.

## NOTE 3

### MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

#### a) Nouvelles normes et normes modifiées

De nouvelles normes et des normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les informations sur les nouvelles normes pertinentes pour la Société sont présentées ci-après :

**IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs**

Les modifications de l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, visent à clarifier certains aspects des critères de compensation. Les modifications d'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les modifications apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net.

Loto-Québec a appliqué ces modifications au 1<sup>er</sup> avril 2014, et ces modifications n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

**IFRIC 21, Droits ou taxes**

L'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, fournit une interprétation de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. L'IAS 37 établit des critères aux fins de la comptabilisation d'un passif; l'un d'entre eux est que l'entité doit avoir une obligation actuelle résultant d'un événement passé (un fait générateur d'obligation). L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales réglementaires. L'interprétation apporte des indications quant à savoir comment elle doit être appliquée.

Loto-Québec a appliqué cette interprétation au 1<sup>er</sup> avril 2014. Il n'y a eu aucun impact sur les états financiers consolidés.

**b) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées**

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et des modifications et interprétations des normes existantes ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB), mais ne sont pas encore en vigueur, et Loto-Québec ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de Loto-Québec au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et sur les modifications et les interprétations qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de Loto-Québec est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de Loto-Québec.

**IFRS 9, Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a approuvé et publié la version définitive de la nouvelle norme IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et IFRIC 9, *Réexamen de dérivés incorporés*.

L'IFRS 9 propose un modèle logique de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche remaniée de la comptabilité de couverture.

Cette norme remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples pour les actifs et les passifs financiers par un seul modèle d'évaluation ne comportant que trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. La base de classement dépend du modèle d'affaires de l'entité et des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachés aux actifs et passifs financiers. La norme introduit un nouveau modèle de dépréciation qui exige une comptabilisation plus rapide des pertes de crédits attendues. En particulier, la nouvelle norme exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues à compter du moment où les instruments financiers sont comptabilisés pour la première fois et elle abaisse le seuil pour comptabiliser les pertes attendues sur la durée de vie totale.

Cette nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de façon rétrospective. L'application anticipée est permise. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

**IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 qui remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IAS 11, *Contrats de construction* et certaines interprétations liées aux produits. Cette nouvelle norme établit un cadre complet de comptabilisation, d'évaluation et d'information pour les produits des activités ordinaires.

La nouvelle norme :

- établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondés sur le contrôle;
- modifie le fondement pour déterminer si les produits sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement;
- fournit des indications plus détaillées sur des sujets particuliers;
- améliore et augmente les informations à fournir sur les produits.

La nouvelle norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'application anticipée est permise. La direction de Loto-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

## NOTE 4

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

## a) Principes de consolidation

## (i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec les filiales et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, dont les établissements principaux sont au Québec (Canada), soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des établissements de jeux du Québec inc. (antérieurement La Société des loteries vidéo du Québec inc.)
- La Société des bingos du Québec inc., dissoute le 15 décembre 2014
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Lors de la dissolution de la Société des bingos du Québec inc., ses droits et obligations ainsi que les membres de son personnel ont été transférés à la Société des établissements de jeux du Québec inc.

## (ii) Participations dans des entreprises associées et coentreprises

Casinos Développement Europe est une entreprise associée ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles Loto-Québec exerce une influence notable, mais non le contrôle.

La Société en commandite Manoir Richelieu et son commandité, 9064-1812 Québec inc., sont des coentreprises dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime des partenaires pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques. La Société en commandite Manoir Richelieu, dont l'établissement principal est au Québec (Canada), possède un centre de villégiature comprenant un hôtel, des restaurants, un terrain de golf, un spa et des espaces commerciaux locatifs.

L'entreprise associée et les coentreprises sont initialement comptabilisées au coût. Après leur comptabilisation initiale, les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges et les mouvements des capitaux propres des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a versé des paiements au nom de l'entité détenue.

## (iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

## b) Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie étrangère sont initialement comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change sur prêts sont présentés au net au poste Charges financières et les autres gains et pertes de change au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

**c) Produits**

Jeux

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie sont enregistrés à la date du tirage ou du début de l'événement dans le cas des loteries sur paris.

Les produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées sont comptabilisés lors de la vente de ceux-ci aux entrepreneurs grossistes.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages ou les événements subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits différés.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée aux billets gratuits est égale au prix de vente et ceux-ci sont comptabilisés à l'encontre des produits lors du tirage.

Casinos et établissements de jeux

Les produits provenant de l'exploitation des jeux de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués, à l'exception des produits de bingo qui sont enregistrés à la date du tirage.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**d) Programmes de gratuits aux clients**

Certains programmes mis en place par une filiale de Loto-Québec permettent, notamment, de cumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client, points qui sont convertibles en dollars ou en biens et services.

- Lorsque les points convertibles en argent sont accordés aux clients, un passif est comptabilisé au montant de la valeur des points en argent et un montant correspondant est comptabilisé à l'encontre des produits. L'utilisation des points convertibles en argent par les clients réduit la valeur du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 18 mois, les points sont radiés. Les radiations sont présentées au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.
- Pour les programmes permettant de recevoir uniquement des biens et services, chaque point accumulé est comptabilisé en produit différé et la contrepartie est comptabilisée dans le poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global. Les gratuits du client sont disponibles au compte pour une période de 6 à 12 mois. Les radiations sont présentées au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

**e) Coût des ventes**Lots attribués

Les lots attribués aux produits des bingos et aux produits instantanés et pancanadiens du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux produits.

Commissions

Loto-Québec verse aux détaillants une commission basée sur un pourcentage des produits de loteries.

Loto-Québec verse aux tenanciers de bars et brasseries un pourcentage des produits tirés des appareils de loterie vidéo.

Les commissions sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global au cours de la période où les produits sont réalisés par les détaillants de loteries et tenanciers de bars et brasseries.

**f) Avantages du personnel****(i) Avantages à court terme**

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementaux, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

**(ii) Régimes généraux et obligatoires**

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les cotisations à payer en vertu de ces régimes sont comptabilisées en résultat net pour les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel, dans le poste Avantages du personnel.

**(iii) Régimes à prestations définies**

Le terme « Régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

Régimes de retraite

Le passif (l'actif) net lié aux régimes à prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière correspond au déficit ou à l'excédent des régimes à prestations définies, soit la différence entre la valeur actualisée de l'OPD à la date de clôture et la juste valeur des actifs des régimes ajusté pour tenir compte de l'effet, le cas échéant, de la limitation au plafond de l'actif du montant de l'actif net au titre des prestations définies. Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies est calculé séparément pour chacun des régimes. Des évaluations actuarielles, aux fins comptables, sont effectuées à la clôture de chaque exercice par un actuaire.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, du coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et du coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en utilisant un taux d'actualisation correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'obligation de Loto-Québec, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les intérêts nets et les réévaluations sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel survient une modification du régime. Le calcul des intérêts nets se fait en multipliant le passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés et les intérêts nets sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global. Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels relatifs aux obligations, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global consolidé au cours de l'exercice où elles surviennent et ne seront pas reclassées ultérieurement en résultat net.

Le passif (l'actif) net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière représente la situation de capitalisation soit le déficit ou l'excédent des régimes à prestations définies. Si la situation de capitalisation se traduit par un excédent, le montant de l'actif comptabilisé est limité au plus faible de l'excédent des régimes ou du plafond de l'actif. Le plafond de l'actif correspond à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité. Le passif au titre des avantages à long terme correspond à l'OPD autres que celle des régimes de retraite.

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actualisée de l'OPD, du coût correspondant des services rendus au cours de l'exercice et du coût des services passés. Cette méthode estime le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs. Le montant de ces avantages est actualisé en utilisant un taux d'actualisation correspondant au rendement, à la date de clôture, des obligations d'entreprises de haute qualité qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles de l'obligation de Loto-Québec, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés.

Le coût des services, les intérêts nets et les réévaluations du passif au titre des avantages à long terme sont comptabilisés en résultat net au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

**(iv) Indemnités de cessation d'emploi**

Les indemnités de cessation d'emploi sont versées à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ou à la suite de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité et de partir volontairement. La Société comptabilise les indemnités de cessation d'emploi lorsqu'elle ne peut plus retirer ses offres d'indemnités ou lorsqu'elle s'est manifestement engagée, au moyen d'un plan formalisé et détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi des membres du personnel actuels. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

**g) Taxes à la consommation**

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Ces taxes sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en vertu des règlements sur les jeux de hasard concernant la taxe de vente du Québec (TVQ) et la Loi sur la taxe d'accise (taxe sur les produits et services (TPS)), Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur ces produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Ces taxes sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

**h) Produits financiers et charges financières**

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur les dépôts à terme et sur les prêts dans l'entreprise associée et dans une coentreprise.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme, l'effet de la désactualisation des provisions, la variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés et les gains et pertes de change sur les prêts. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts reçus et payés sont présentés dans les activités d'exploitation et les dividendes payés dans les activités de financement au tableau consolidé des flux de trésorerie.

**i) Instruments financiers****(i) Instruments financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et avance dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, le montant à payer à la Société en commandite Manoir Richelieu, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme.

Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la façon décrite ci-dessous.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, d'annulation ou d'expiration.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont subséquemment évalués à l'état consolidé de la situation financière, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des moins-values nettes. Les produits d'intérêt sont comptabilisés au poste Produits financiers à l'état consolidé du résultat global.

Loto-Québec a classé dans la catégorie Prêts et créances, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts et avance dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs financiers reliés aux rentes viagères.

Passifs financiers

Les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, le montant à payer à la Société en commandite Manoir Richelieu, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**(ii) Instruments financiers dérivés**

Loto-Québec détient des contrats de change afin de couvrir ses expositions au risque de change. Ces derniers sont comptabilisés à leur juste valeur et classés dans la catégorie Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les contrats de change ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture qualifiée et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net au poste Autres charges de l'état consolidé du résultat global.

**(iii) Juste valeur**

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et ceux évalués au coût amorti pour lesquels la juste valeur est présentée selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire les prix) ou indirectement (c'est-à-dire les dérivés des prix) ;
- niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

**j) Contrats de location simple**

Lorsque Loto-Québec est un locataire et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la période de location. Les frais connexes sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

**k) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

**l) Stocks**

Les stocks sont composés des aliments et boissons et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

**m) Immobilisations corporelles**

**(i) Comptabilisation et évaluation**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des moins-values nettes.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par comparaison du produit de cession à la valeur comptable nette de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Autres charges.

**(ii) Coûts ultérieurs**

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec et que son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Autres charges au moment où ils sont encourus.

**(iii) Amortissement**

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement est comptabilisé en résultat net pour chaque composante d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée aux taux suivants à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service :

Immeubles	1,82 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	4 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	5 % à 20 %
Aménagement extérieur	5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	3,7 % à 27,91 %
Équipement et autres	6,67 % à 33,33 %

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice et les ajuste si nécessaire.

Les terrains, les œuvres d'art et les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes à l'état consolidé du résultat global.

## n) Immobilisations incorporelles

### (i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de développement informatique et sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des moins-values nettes.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement d'un projet sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles, à la condition qu'ils remplissent les critères suivants :

- Les dépenses de développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- Le projet est réalisable techniquement et commercialement ;
- Loto-Québec a l'intention d'achever le projet et dispose de suffisamment de ressources pour y arriver ;
- Loto-Québec a la capacité de mettre en service le logiciel ;
- Le logiciel générera des avantages économiques futurs probables.

Les dépenses de développement ne remplissant pas ces critères de capitalisation sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement des logiciels développés ou modifiés en interne, c'est-à-dire le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues par la direction et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs découlant de l'utilisation de la technologie, ainsi que le coût lié aux licences acquises en externe.

Lorsque des parties significatives des immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation incorporelle.

### (ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec et que son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Toutes les autres charges sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

**(iii) Amortissement**

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service, aux taux suivants :

Logiciels	10 % à 25 %
Développement informatique	6,67 % à 33,33 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés si nécessaire.

Les projets informatiques en développement ne sont pas amortis.

L'amortissement est comptabilisé au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes à l'état consolidé du résultat global.

**o) Dépréciation**

**(i) Actifs financiers**

Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une dépréciation et en leur présence, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

Le montant d'une moins-value sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés à la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

Les actifs financiers qui sont significatifs séparément sont soumis individuellement à un test de dépréciation. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement, par groupes qui partagent les mêmes caractéristiques relativement au risque de crédit.

Toutes les moins-values nettes sont comptabilisées au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

Une moins-value est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la moins-value. Dans le cas d'actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

**(ii) Actifs non financiers**

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment chaque année.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par l'application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'UGT).

Une moins-value est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les moins-values sont comptabilisées en résultat net au poste Dotation aux amortissements et moins-values nettes.

Tous les actifs non financiers sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une moins-value comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une moins-value peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif ou l'UGT excède sa valeur comptable.

**p) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Loto-Québec a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé au poste Charges financières à l'état consolidé du résultat global.

## NOTE 5

## PRODUITS, COÛT DES VENTES ET BÉNÉFICE BRUT

2015					
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination transactions intersecteurs	Total
<b>Produits</b>					
Jeux	1 633 589	699 427	952 485	–	3 285 501
Restauration	–	61 682	–	(24 867)	36 815
Hébergement	–	15 700	–	–	15 700
	1 633 589	776 809	952 485	(24 867)	3 338 016
<b>Coût des ventes</b>					
Lots attribués	867 766	–	20 557	–	888 323
Commissions	115 523	4 255	197 805	–	317 583
Impression	21 812	–	1 293	–	23 105
Aliments et boissons	–	19 622	–	–	19 622
	1 005 101	23 877	219 655	–	1 248 633
<b>Bénéfice brut</b>	<b>628 488</b>	<b>752 932</b>	<b>732 830</b>	<b>(24 867)</b>	<b>2 089 383</b>

2014					
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Établissements de jeux	Élimination transactions intersecteurs	Total
<b>Produits</b>					
Jeux	1 773 636	718 172	977 576	–	3 469 384
Restauration	–	63 035	–	(29 122)	33 913
Hébergement	–	15 787	–	–	15 787
	1 773 636	796 994	977 576	(29 122)	3 519 084
<b>Coût des ventes</b>					
Lots attribués	959 390	–	20 019	–	979 409
Commissions	122 906	3 783	204 146	–	330 835
Impression	26 507	–	1 948	(24)	28 431
Aliments et boissons	–	21 269	–	–	21 269
	1 108 803	25 052	226 113	(24)	1 359 944
<b>Bénéfice brut</b>	<b>664 833</b>	<b>771 942</b>	<b>751 463</b>	<b>(29 098)</b>	<b>2 159 140</b>

## NOTE 6

## AVANTAGES DU PERSONNEL

	2015	2014
Avantages du personnel à court terme	373 606	388 043
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	35 210	32 764
Indemnités de cessation d'emploi	13 054	–
	421 870	420 807

## NOTE 7

## PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2015	2014
Compensation au gouvernement du Canada	16 537	16 293
Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)	–	11
Compensations aux OSBL participants	3 933	4 150
Compensations aux OSBL non participants	432	290
	<b>20 902</b>	<b>20 744</b>

**Compensation au gouvernement du Canada**

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 000 \$ en dollars de 1979, ce qui représente 71 150 \$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (2014 : 69 862 \$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

**Compensations aux OSBL**Participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingo un montant équivalant à 36,4 % des ventes de billets du bingo moins la valeur de lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du résultat net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des établissements de jeux du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets de type pari mutuel du produit Le Grand Tour moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société des établissements de jeux du Québec inc.

## NOTE 8

## CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	2015	2014
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe	623	314
Produits d'intérêt – autres	1 115	1 195
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 738</b>	<b>1 509</b>
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires <sup>1</sup>	4 662	4 830
Charges d'intérêt sur dette à long terme	12 566	12 831
Perte (gain) sur contrats de change	(3 000)	2 752
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe	1 070	(851)
<b>Total des charges financières</b>	<b>15 298</b>	<b>19 562</b>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>13 560</b>	<b>18 053</b>

<sup>1</sup> Les charges d'intérêt sur emprunts bancaires incluent 3 828 \$ (2014 : 2 844 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

## NOTE 9

## FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Pour l'exercice 2014-2015, le gouvernement du Québec a fixé à 19 400 \$ (2014 : 19 000 \$) les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome. En vertu de la loi constitutive de Loto-Québec, 16 300 \$ (2014 : 16 000 \$) de ces sommes sont attribués à l'action communautaire autonome et 3 100 \$ (2014 : 3 000 \$) à l'action humanitaire internationale.

## NOTE 10

## CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2015	2014
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	6 000	6 132
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 472	3 000
Ministère de la Culture et des Communications	9 375	8 500
Ministère des Finances	–	200
	<b>70 847</b>	<b>69 832</b>

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 22.

## NOTE 11

## CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	2015	2014
Entrepreneurs grossistes	32 426	32 429
Détaillants <sup>1</sup>	22 849	25 514
Société de la Loterie Interprovinciale	28 570	14 701
Divers	21 727	24 621
	<b>105 572</b>	<b>97 265</b>

<sup>1</sup> Selon la convention de détaillants, Loto-Québec a un droit juridiquement exécutoire de compenser les créances clients du détaillant et les charges à payer à ce dernier et a l'intention de régler les montants nets. Au 31 mars 2015, les montants bruts des créances clients et des charges à payer compensés sont respectivement de 40 773 \$ (2014 : 35 932 \$) et de 17 924 \$ (2014 : 10 418 \$). Les montants nets du règlement sont de 22 849 \$ (2014 : 25 514 \$).

## NOTE 12

## ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS RELIÉS AUX RENTES VIAGÈRES

Loto-Québec offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants des gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente. L'amortissement de l'exercice est de 837 \$ (2014 : 425 \$) et est présenté au poste Autres charges à l'état consolidé du résultat global.

La juste valeur des passifs financiers est évaluée initialement au prix de sortie qui correspond au montant payé à une tierce partie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par Loto-Québec à une tierce partie pour les rentes viagères sont de 7 041 \$ (2014 : 5 515 \$).

## NOTE 13

## PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE, PRÊTS ET AVANCE

	2015	2014
Participations	26 111	26 953
Prêts et avance	19 939	10 394
	46 050	37 347

## PARTICIPATIONS

## Participations et quotes-parts dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	2015		2014	
	Casinos Développement Europe	Société en commandite Manoir Richelieu	Casinos Développement Europe	Société en commandite Manoir Richelieu
Titres de participation				
Avec droit de vote	35 %	Parts A : 50 % Parts A : 50 %	35 %	Parts A : 50 % Parts A : 50 %
Avec droit de participation	35 %	Parts B : 33 %	35 %	Parts B : 33 %
Valeur comptable des participations	–	26 111	–	26 953
Quote-part de Loto-Québec				
par sa détention de parts A et B	–	(1 584)	–	(1 465)
Quote-part aux partenaires				
par leur détention de parts C	–	(3 761)	–	(3 748)
Contribution nette				
Quotes-parts du résultat net dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	(5 345)	–	(5 213)

**Société en commandite Manoir Richelieu**

En vertu de l'entente de garantie entre Loto-Québec et la Société en commandite Manoir Richelieu (SCMR) et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat où les parts A, B et C de la SCMR sont participantes aux résultats de différents types d'opérations de la SCMR, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, détenteurs des parts C, en tenant compte de la quote-part de Loto-Québec de par sa détention de parts A et B dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

**Casinos Développement Europe**

La quote-part du résultat net non constaté pour l'exercice clos le 31 mars 2015 est une perte nette de 784 \$ (2014 : 3 548 \$) et une perte cumulative non constatée de 784 \$ (2014 : 14 974 \$).

**Informations financières résumées sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec**

	2015		2014	
	Casinos Développement Europe	Société en commandite Manoir Richelieu	Casinos Développement Europe	Société en commandite Manoir Richelieu
Total des actifs courants	20 205	7 074	65 695	7 310
Total des actifs non courants	26 284	94 426	89 869	94 750
Total des actifs	46 489	101 500	155 564	102 060
Total des passifs courants	10 094	4 172	56 407	5 571
Total des passifs non courants	173 320	10 500	491 678	5 499
Total des passifs	183 414	14 672	548 085	11 070
Produits	7 141	29 834	149 900	31 538
Résultat net et global – bénéfice (perte) – généralisé par le Manoir Richelieu	–	(4 526)	–	(4 411)
Quote-part aux partenaires, détenteurs des parts C	–	2 841	–	3 960
<b>Résultat net et résultat global – bénéfice (perte)</b>	<b>(784)</b>	<b>(1 685)</b>	<b>(11 313)</b>	<b>(451)</b>

La fin d'exercice de la Société en commandite Manoir Richelieu est le 31 décembre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de ces sociétés pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations financières résumées dans le tableau ci-haut sont celles du 31 décembre.

La fin d'exercice de Casinos Développement Europe est le 31 octobre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats disponibles à la date de préparation de ses états financiers consolidés aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de la mise en équivalence, soit la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les informations financières résumées dans le tableau ci-haut sont celles du 31 octobre.

**Prêts et avance dans des entreprises**

	2015	2014
<b>Prêts</b>		
Casinos Développement Europe		
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 31 mai 2016 (0,2 M€)	320	332
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 30 avril 2017 (2,0 M€)	3 049	3 248
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 20 juin 2018 (0,8 M€)	1 215	1 258
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 20 novembre 2018 (1,9 M€)	2 942	3 048
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 29 juillet 2019 (0,8 M€)	1 116	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 9 octobre 2019 (0,4 M€)	543	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 17 octobre 2019 (0,2 M€)	219	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 30 octobre 2019 (0,3 M€)	356	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 19 décembre 2019 (0,8 M€)	1 083	–
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés, encaissable le 26 mars 2020 (1,2 M€)	1 588	–
Société en commandite Manoir Richelieu		
Prêt sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508
	<b>14 939</b>	10 394
<b>Avance</b>		
Avance à la Société en commandite Manoir Richelieu, sans intérêt, remboursable le 13 avril 2019	5 000	–
	<b>19 939</b>	10 394

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 31 mars 2014, la direction estime que les prêts n'ont subi aucune dévaluation.

## NOTE 14

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Immeubles	Aménagement			Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours <sup>1</sup>	Total
			Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives				
<b>Coût</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2013	46 101	413 003	123 199	315 065	71 524	635 878	7 598	126 139	1 738 507
Entrées	–	11 108	228	44 977	442	173 114	367	(23 177)	207 059
Reclassement									
entre catégories	–	(38 764)	–	38 764	–	–	–	–	–
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	56 263	521	24 241	56	5 452	–	(86 533)	–
Sorties	–	(351)	(895)	(7 584)	(70)	(153 492)	–	–	(162 392)
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>46 101</b>	<b>441 259</b>	<b>123 053</b>	<b>415 463</b>	<b>71 952</b>	<b>660 952</b>	<b>7 965</b>	<b>16 429</b>	<b>1 783 174</b>
Entrées	–	<b>2 806</b>	<b>(11)</b>	<b>19 032</b>	<b>7 183</b>	<b>34 992</b>	<b>310</b>	<b>32 953</b>	<b>97 265</b>
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	–	–	<b>10 206</b>	–	<b>576</b>	–	<b>(10 782)</b>	–
Sorties	–	<b>(16 910)</b>	–	<b>(11 009)</b>	–	<b>(49 729)</b>	<b>(8)</b>	–	<b>(77 656)</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>46 101</b>	<b>427 155</b>	<b>123 042</b>	<b>433 692</b>	<b>79 135</b>	<b>646 791</b>	<b>8 267</b>	<b>38 600</b>	<b>1 802 783</b>
<b>Amortissement cumulé</b>									
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2013	–	164 444	74 411	180 538	46 291	431 279	–	–	896 963
Amortissement pour l'exercice	–	16 164	4 636	21 619	3 423	62 987	–	–	108 829
Sorties	–	(350)	(648)	(5 793)	(70)	(152 651)	–	–	(159 512)
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>–</b>	<b>180 258</b>	<b>78 399</b>	<b>196 364</b>	<b>49 644</b>	<b>341 615</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>846 280</b>
Amortissement pour l'exercice	–	<b>13 230</b>	<b>4 651</b>	<b>24 399</b>	<b>3 570</b>	<b>66 404</b>	–	–	<b>112 254</b>
Sorties	–	<b>(16 910)</b>	–	<b>(10 825)</b>	–	<b>(49 252)</b>	–	–	<b>(76 987)</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>–</b>	<b>176 578</b>	<b>83 050</b>	<b>209 938</b>	<b>53 214</b>	<b>358 767</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>881 547</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>									
Au 31 mars 2014	46 101	261 001	44 654	219 099	22 308	319 337	7 965	16 429	936 894
Au 31 mars 2015	<b>46 101</b>	<b>250 577</b>	<b>39 992</b>	<b>223 754</b>	<b>25 921</b>	<b>288 024</b>	<b>8 267</b>	<b>38 600</b>	<b>921 236</b>

<sup>1</sup> Les immobilisations corporelles en cours représentent de l'équipement en attente d'être prêt à être mis en service au montant de 150 \$ (2014 : 732 \$) et la réfection d'immeubles en cours au montant de 38 450 \$ (2014 : 15 697 \$).

## NOTE 15

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels informatiques	Développement informatique	Projets informatiques en développement		
<b>Coût</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2013	52 244	182 714	9 673		244 631
Entrées	606	6 456	4 314		11 376
Reclassement projets informatiques mis en service	160	8 194	(8 354)		–
Sorties	(619)	(195)	–		(814)
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>52 391</b>	<b>197 169</b>	<b>5 633</b>		<b>255 193</b>
Entrées	<b>856</b>	<b>6 985</b>	<b>2 680</b>		<b>10 521</b>
Reclassement projets informatiques mis en service	<b>130</b>	<b>4 977</b>	<b>(5 107)</b>		–
Sorties	<b>(584)</b>	<b>(3 512)</b>	–		<b>(4 096)</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>52 793</b>	<b>205 619</b>	<b>3 206</b>		<b>261 618</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2013	36 516	100 815	–		137 331
Amortissement pour l'exercice	6 188	20 993	–		27 181
Sorties	(198)	(65)	–		(263)
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>42 506</b>	<b>121 743</b>	–		<b>164 249</b>
Amortissement pour l'exercice	<b>4 943</b>	<b>21 667</b>	–		<b>26 610</b>
Sorties	<b>(584)</b>	<b>(3 144)</b>	–		<b>(3 728)</b>
<b>Solde au 31 mars 2015</b>	<b>46 865</b>	<b>140 266</b>	–		<b>187 131</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 31 mars 2014	9 885	75 426	5 633		90 944
Au 31 mars 2015	<b>5 928</b>	<b>65 353</b>	<b>3 206</b>		<b>74 487</b>

## NOTE 16

## EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élevaient à 451 981 \$ (2014 : 462 936 \$) dont 270 000 \$ (2014 : 309 000 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes, soit de 0,79 % à 0,82 % (2014 : de 1,04 % à 1,06 %).

## NOTE 17

## CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus <sup>1</sup>	79 138	101 590
Lots aux gagnants à payer	6 371	7 055
Salaires à payer	62 464	61 689
Avantages sociaux à payer	4 675	2 070
Société en commandite Manoir Richelieu	2 781	3 357
TPS	3 715	3 793
TVQ	7 603	7 754
	<b>166 747</b>	<b>187 308</b>

<sup>1</sup> Le poste Fournisseurs et frais courus inclut des intérêts courus de 3 592 \$ (2014 : 4 291 \$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 32 \$ (2014 : 52 \$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

## NOTE 18

## PROVISIONS

	2015	2014
<b>Solde au 1<sup>er</sup> avril</b>	<b>66 276</b>	60 901
Constitution au cours de l'exercice	407 953	436 338
Utilisation au cours de l'exercice	(407 332)	(430 963)
<b>Solde au 31 mars</b>	<b>66 897</b>	<b>66 276</b>

Les provisions sont composées ainsi :

Provision pour lots gagnants

Cette provision est constituée de lots à réclamer sur les billets de loteries passives et instantanées déterminés selon un taux théorique appliqué aux produits moins les montants des lots déboursés. Un an après le retrait des billets ou la date de tirage, cette provision est transférée à celle pour les lots non réclamés.

Provision pour lots non réclamés

Cette provision est constituée de lots non réclamés de tous les produits de loterie excluant les jeux pancanadiens, lesquels servent à l'attribution de lots bonis. Les versements des lots bonis sont établis selon le plan marketing de Loto-Québec.

Provision pour les lots progressifs

Cette provision provient principalement des lots progressifs de machines à sous des casinos. La provision croît selon l'activité réelle de jeu du lot progressif en question. Le montant minimal à payer est connu. L'échéance de la provision correspond au moment où le lot sera effectivement gagné, mais ce moment est inconnu.

## NOTE 19

### DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables aux échéances et aux taux suivants :		
1 <sup>er</sup> décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	75 000
1 <sup>er</sup> décembre 2016, taux fixe de 3,262 %	49 625	49 625
1 <sup>er</sup> décembre 2017, taux fixe de 1,952 %	40 000	40 000
1 <sup>er</sup> décembre 2018, taux fixe de 1,608 %	50 000	–
19 décembre 2018, taux fixe de 2,171 %	50 000	50 000
1 <sup>er</sup> décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 375	43 375
1 <sup>er</sup> septembre 2023, taux fixe de 3,313 %	25 000	25 000
1 <sup>er</sup> décembre 2033, taux fixe de 3,720 %	25 000	25 000
1 <sup>er</sup> décembre 2043, taux fixe de 3,753 %	25 000	25 000
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	–	50 000
1 <sup>er</sup> décembre 2014, taux fixe de 2,702 %	–	50 000
	<b>383 000</b>	433 000
Coûts de transaction	<b>(1 221)</b>	(1 329)
	<b>381 779</b>	431 671
Moins portion courante	<b>(75 000)</b>	(100 000)
	<b>306 779</b>	331 671

## NOTE 20

### PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

#### a) Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des établissements de jeux du Québec inc., d'Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au RREGOP ou au RRPE. Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le taux de cotisation des employés et de l'employeur pour le RREGOP est de 10,50 % (2014 : 9,84 %) de la masse salariale admissible et celui du RRPE est de 14,38 % (2014 : 14,38 %). Le montant supplémentaire de compensation à verser par l'employeur est de 11,46 % (2014 : 11,46 %).

Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élèvent à 11 598 \$ (2014 : 8 287 \$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

#### b) Régimes à prestations définies

##### i) Caractéristiques

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel). La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés, et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation de l'exercice de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire juge qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les actifs des régimes sont gérés par des caisses de retraite distinctes de Loto-Québec sur le plan juridique. Les comités de retraite des caisses de retraite doivent, conformément à leurs statuts, agir dans le meilleur intérêt des participants et sont responsables d'établir les politiques de placement. Les politiques de placement établissent notamment un portefeuille de référence indiquant l'allocation cible de l'actif des régimes entre les diverses catégories de placement ainsi que des bornes minimales et maximales. De son côté, le gestionnaire a la mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les comités de retraite en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leurs politiques de placement.

Des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation sont effectuées afin de respecter les lois sur les régimes de retraite. Les plus récentes pour le Régime des employés et du Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2013. Les prochaines évaluations seront effectuées en date du 31 décembre 2014. La plus récente pour le Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2014 et la prochaine évaluation sera effectuée en date du 31 mars 2015.

## ii) Risques

Les régimes exposent Loto-Québec à des risques actuariels comme le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement, le risque de longévité, le risque lié à l'âge moyen au début de la retraite, le risque d'inflation et le risque des salaires.

### Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée de l'OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité comportant une notation de crédit AA ou plus. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de Loto-Québec, bien que, selon les attentes, cela soit contrebalancé en grande partie par une augmentation de la juste valeur du portefeuille obligataire des régimes.

### Risque d'investissement

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction d'un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprises de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré.

Les actifs des régimes au 31 mars 2015 se composent essentiellement d'actions canadiennes et mondiales, d'obligations et de biens immobiliers. La juste valeur des actifs des régimes est exposée à leur marché respectif et au rendement des gestionnaires retenus.

### Risque de longévité

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Loto-Québec est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres des régimes. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter l'OPD.

### Risque lié à l'âge moyen au début de la retraite

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction de l'âge anticipé des participants aux régimes au début de la retraite. Ainsi, toute réduction de l'âge moyen des participants aux régimes au début de la retraite aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

### Risque d'inflation

Un pourcentage considérable de l'OPD est lié à l'inflation. Une hausse du taux d'inflation fera augmenter l'OPD de Loto-Québec. Une partie des actifs des régimes est constituée de titres d'emprunts liés à l'inflation qui atténuent certaines répercussions de l'inflation.

### Risque des salaires

La valeur actualisée de l'OPD est calculée en fonction des augmentations de salaires futures des participants aux régimes. Ainsi, toute majoration des augmentations de salaire des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter l'OPD.

iii) Explications des montants comptabilisés dans les états financiers

Les montants suivants comprennent l'OPD des régimes de retraite des autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes de retraite à la clôture de l'exercice :

	2015	2014
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	10 604	11 317
Valeur actualisée des obligations capitalisées	495 980	377 134
Total de la valeur actualisée des obligations	506 584	388 451
Juste valeur des actifs des régimes	504 314	369 202
	2 270	19 249

Les variations de la valeur actualisée de l'OPD ainsi que de la juste valeur des actifs se présentent comme suit :

			2015	2014
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme <sup>1</sup>	Total	Total
<b>OPD</b>				
Solde au début	377 134	11 317	388 451	345 481
Coût des services rendus	21 267	–	21 267	22 019
Intérêts débiteurs	19 293	–	19 293	16 469
Coût des services passés	(310)	–	(310)	–
Cotisations des employés	16 444	–	16 444	16 943
Prestations versées	(8 730)	–	(8 730)	(5 688)
Écarts actuariels	70 882	(713)	70 169	(6 773)
<b>Solde à la fin</b>	<b>495 980</b>	<b>10 604</b>	<b>506 584</b>	<b>388 451</b>
<b>Juste valeur de l'actif des régimes</b>				
Solde au début	369 202	–	369 202	327 376
Revenus d'intérêt	17 913	–	17 913	15 261
Rendement des actifs en excédent des revenus d'intérêt	93 153	–	93 153	(4 766)
Cotisations de l'employeur	17 442	–	17 442	21 276
Cotisations des employés	16 444	–	16 444	16 943
Prestations versées	(8 730)	–	(8 730)	(5 688)
Frais d'administration des régimes	(1 110)	–	(1 110)	(1 200)
<b>Solde à la fin</b>	<b>504 314</b>	<b>–</b>	<b>504 314</b>	<b>369 202</b>
<b>Passif net au titre des prestations définies et autres avantages à long terme</b>	<b>(8 334)</b>	<b>10 604</b>	<b>2 270</b>	<b>19 249</b>

<sup>1</sup> L'OPD pour les autres avantages à long terme est de 11 317 \$ au 31 mars 2014.

La répartition de la juste valeur des actifs des régimes de retraite détenus au 31 mars se présente comme suit :

	2015		2014	
	Répartition %	Juste valeur \$	Répartition %	Juste valeur \$
Encaisse	1,8	8 836	1,4	5 320
Obligations	60,8	306 565	58,9	217 378
Actions canadiennes	9,6	48 453	10,1	37 286
Actions mondiales	20,1	101 456	23,9	88 101
Fonds immobiliers	7,7	39 004	5,7	21 117
	<b>100,0</b>	<b>504 314</b>	<b>100,0</b>	<b>369 202</b>

La juste valeur de tous les placements provient de données qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la totalité de la durée de vie des actifs.

Les charges au titre des prestations définies imputées à l'état consolidé du résultat global au poste Avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services rendus de l'exercice	20 957	–	20 957	22 019
Charge d'intérêt nette	1 380	–	1 380	1 208
Frais d'administration des régimes	1 275	–	1 275	1 250
Écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme	–	(713)	(713)	(168)
<b>Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme</b>	<b>23 612</b>	<b>(713)</b>	<b>22 899</b>	<b>24 309</b>

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au titre des régimes à prestations définies se détaillent comme suit :

	2015	2014
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses démographiques	(557)	(13 576)
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses financières	(71 714)	23 572
Écarts actuariels découlant de l'expérience des régimes	1 389	(3 391)
Rendement des actifs en excédent des revenus d'intérêt	93 318	(4 716)
<b>Réévaluations du passif net au titre des prestations définies</b>	<b>22 436</b>	<b>1 889</b>

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	2015		2014	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
<b>OPD au 31 mars</b>				
Taux d'actualisation	3,80 %	3,35 %	4,70 %	3,90 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,25 %	2,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,25 %	3,25 %

Pour l'OPD au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014, les hypothèses de mortalité sont basées sur 120 % pour les hommes du Régime des employés, 100 % pour les femmes du Régime des employés, 100 % pour les hommes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire, et 95 % pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire des taux de mortalité de la table CPM2014, secteur public, et de la courbe de projection CPM-B.

Conséquemment, selon ces bases, la durée de vie moyenne à l'âge de 65 ans au 31 mars 2015 est de 21,4 ans (2014 : 21,3 ans) pour les hommes et 24,6 ans (2014 : 24,5 ans) pour les femmes du Régime des employés, et de 22,7 ans (2014 : 22,6 ans) pour les hommes et de 24,9 ans (2014 : 24,9 ans) pour les femmes du Régime du personnel cadre et professionnel et du Régime supplémentaire.

**iv) Montant, échéancier et degré d'incertitude des flux de trésorerie futurs**

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination de l'OPD sont le taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance de la rémunération et les taux de mortalité. Le calcul de l'OPD est sensible à ces hypothèses.

Le tableau suivant résume l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur l'OPD au 31 mars :

	2015		2014	
	Augmentation à 4,80 %	Diminution à 2,80 %	Augmentation à 5,70 %	Diminution à 3,70 %
<b>Taux d'actualisation</b>				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(78 662)	93 350	(66 027)	80 181
<b>Taux d'inflation</b>				
Augmentation (diminution) de l'OPD	24 402	(23 096)	18 369	(17 494)
<b>Taux de croissance de la rémunération</b>				
Augmentation (diminution) de l'OPD	5 790	(5 531)	4 569	(4 534)
<b>Taux de mortalité</b>				
(Diminution) augmentation de l'OPD	(5 169)	5 659	(4 043)	4 397

La valeur actualisée de l'OPD est calculée, dans les analyses de sensibilité, selon la même méthode que celle de l'OPD comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière, soit la méthode des unités de crédit projetées. Les analyses de sensibilité sont fondées sur la modification d'une seule hypothèse. L'analyse peut ne pas être représentative de la modification actuelle de l'OPD, puisqu'il est peu probable que la modification liée aux hypothèses survienne de façon isolée, car certaines des hypothèses peuvent être corrélées.

Le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel sont capitalisés en accord avec la législation applicable et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le Régime supplémentaire est capitalisé en vertu des règles de ce régime. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes.

Selon les résultats de la dernière évaluation actuarielle de chacun de ces régimes, Loto-Québec s'attend à verser des cotisations de 16 717 \$ au cours du prochain exercice.

La duration moyenne pondérée de l'OPD au 31 mars 2015 est de 19,0 années (2014 : 22,4 années).

## NOTE 21

### GESTION DU CAPITAL

Le capital de Loto-Québec comprend les emprunts bancaires, la dette à long terme, le capital-actions et les résultats non distribués.

La structure du capital, telle que définie par Loto-Québec s'établit comme suit :

	2015	2014
Emprunts bancaires	<b>451 981</b>	462 936
Dette à long terme	<b>381 779</b>	431 671
Capital-actions	<b>170</b>	170
Résultats non distribués	<b>86 300</b>	86 300
	<b>920 230</b>	981 077

Loto-Québec gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire et à assurer la protection de ses fonds en tout temps. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Loto-Québec assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende au ministre des Finances du Québec, son actionnaire, sous forme d'avances périodiques. Les dividendes déclarés sont déduits des capitaux propres de l'exercice et correspondent au résultat net de l'exercice duquel sont déduits les versements au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome et les contributions au gouvernement du Québec. En raison de ce mode de distribution, Loto-Québec doit recourir à des sources de financement externes.

Pour ce faire, Loto-Québec est autorisé par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 575 000 \$, auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec et à contracter des dettes à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé d'un milliard de dollars auprès de ce même fonds. Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts courants et non courant ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1 300 000 \$. Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté ces exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externe.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2014.

## NOTE 22

## PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

**Passifs éventuels**

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction estime que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

**Engagements**Baux

Loto-Québec est liée par des baux échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

Moins de 1 an	33 743
De 1 à 5 ans	103 992
Plus de 5 ans	30 205
	<b>167 940</b>

Contributions au gouvernement du Québec*Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)*

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSSS à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22 000 \$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 30 000 \$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans des centres d'hébergement.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de ces engagements.

*Ministère de la Sécurité publique (MSP)*

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du MSP à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3 000 \$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès aux appareils de loterie vidéo.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

## NOTE 23

## INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

## Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations de taux de change et des variations des taux d'intérêt. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants. Les autres actifs financiers représentent l'avance et des rentes viagères versées à d'importantes sociétés d'assurances.

La direction de Loto-Québec estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance à chaque date de clôture du 31 mars, est bonne.

À l'exception du risque de crédit lié aux prêts à Casinos Développement Europe présenté à la note 13, la direction estime que Loto-Québec n'est exposée à aucun autre risque de crédit important. Les comptes en souffrance représentent moins de 1 % des créances en 2015 et 2014.

## b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de Loto-Québec se détaillent comme suit :

	2015					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	Échéance		
				1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 ans et plus
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts bancaires	451 981	452 042	452 042	–	–	–
Dividendes à payer	70 556	70 556	70 556	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	79 138	79 138	79 138	–	–	–
Société en commandite						
Manoir Richelieu	2 781	2 781	2 781	–	–	–
Lots aux gagnants à payer	6 371	6 371	6 371	–	–	–
Dettes à long terme	381 779	461 391	86 760	58 345	157 852	158 434
	<b>992 606</b>	<b>1 072 279</b>	<b>697 648</b>	<b>58 345</b>	<b>157 852</b>	<b>158 434</b>

	2014					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	Échéance		
				1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 ans et plus
<b>Passifs financiers</b>						
Emprunts bancaires	462 936	463 115	463 115	–	–	–
Dividendes à payer	15 314	15 314	15 314	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	103 516	103 516	103 516	–	–	–
Société en commandite						
Manoir Richelieu	3 357	3 357	3 357	–	–	–
Lots aux gagnants à payer	7 055	7 055	7 055	–	–	–
Dette à long terme	431 671	521 190	112 968	86 004	159 354	162 864
	1 023 849	1 113 547	705 325	86 004	159 354	162 864

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et non courants, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

### c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change et les taux d'intérêt, affectent le résultat net de Loto-Québec ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

#### Risque de change

Loto-Québec détient des prêts libellés en euros dans Casinos Développement Europe, d'une valeur comptable de 12 431 \$ (9 131 €) au 31 mars 2015 (2014 : 7 886 \$ (5 179 €)).

Le 31 mars 2014, Loto-Québec a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 28 650 \$ (18 820 €) échéant le 31 mars 2015. Ce contrat à terme a été acheté afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ces prêts. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2016 a été reconduite pour un montant de 27 098 \$ (19 951 €).

Au cours de l'exercice, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar canadien a eu pour effet de diminuer la valeur des prêts de 1 070 \$ (2014 : augmentation de 851 \$). Cette perte de change est compensée par un gain sur le contrat de change à terme libellé en euros au montant de 3 000 \$ (2014 : perte de 2 752 \$).

De plus, Loto-Québec réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de Loto-Québec.

L'incidence sur le résultat net des opérations de couverture de change est comptabilisée au poste Charges financières à l'état consolidé du résultat global.

Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe. Loto-Québec considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur les prêts et la dette à long terme est minime compte tenu qu'elle n'a pas l'intention de les encaisser ou de la rembourser avant échéance.

De plus, les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières, de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement du gouvernement du Québec. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

**d) Juste valeur**

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, incluant les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, les emprunts bancaires, les dividendes à payer ainsi que les charges à payer et frais courus, la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres instruments financiers de Loto-Québec se détaille comme suit :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (niveau 2)	74 992	105 083	68 788	82 519
Prêts à Casinos Développement Europe et à la Société en commandite				
Manoir Richelieu (niveau 2)	14 939	14 939	10 394	10 394
Avance à la Société en commandite				
Manoir Richelieu (niveau 2)	5 000	5 000	–	–
<b>Prêts et créances</b>	<b>94 931</b>	<b>125 022</b>	79 182	92 913
Passifs financiers reliés aux rentes viagères (niveau 2)	74 992	105 083	68 788	82 519
Dette à long terme (niveau 2)	381 779	412 864	431 671	446 806
<b>Passifs financiers non dérivés</b>	<b>456 771</b>	<b>517 947</b>	500 459	529 325

Aux 31 mars 2015 et 2014, Loto-Québec ne détient aucun instrument financier comptabilisé à la juste valeur et appartenant au niveau 3.

Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances dont celle des actifs financiers reliés aux rentes viagères, des prêts à Casinos Développement Europe et l'avance à la Société en commandite Manoir Richelieu, est déterminée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

Passifs financiers non dérivés

La juste valeur des passifs financiers non dérivés, dont celle des passifs financiers reliés aux rentes viagères et de la dette à long terme, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du principal et des intérêts, actualisés au taux d'intérêt observable sur le marché à la date de clôture de l'exercice.

Dérivés

La juste valeur du contrat de change à terme est fondée sur son cours de marché, s'il en est. En l'absence de cours de marché, l'estimation de la juste valeur est fondée sur l'acquisition de la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme actuel pour la durée résiduelle du contrat, à l'aide d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). Le risque de crédit est incorporé dans le calcul de la juste valeur.

L'évaluation de la juste valeur du contrat de change est de niveau 2. La juste valeur de ce contrat au 31 mars 2015 et 2014 est nulle puisqu'il a pris effet à cette date. Le contrat de change a été signé avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

## NOTE 24

### FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2015	2014
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars</b>		
Fonds en caisse – casinos	62 309	57 896
Encaisse	17 952	27 703
	<b>80 261</b>	<b>85 599</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse</b>		
Créances clients et autres débiteurs	(8 307)	2 297
Stocks	348	803
Charges payées d'avance	(3 232)	2 349
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	(6 204)	(5 091)
Charges à payer et frais courus	(11 393)	(31 890)
Passifs financiers reliés aux rentes viagères	6 204	5 091
Provisions	621	5 375
Produits différés	2 529	(3 325)
	<b>(19 434)</b>	<b>(24 391)</b>
<b>Information supplémentaire</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	16 895	23 774
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	527	1 496
Quote-part aux partenaires détenteurs des parts C dans la Société en commandite		
Manoir Richelieu incluse dans les charges à payer et frais courus	2 781	3 357

## NOTE 25

## PARTIES LIÉES

a) Compte tenu que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

## b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de la Société. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement d'autres avantages à court terme aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des avantages postérieurs à l'emploi tels des régimes de retraite et d'autres avantages à long terme.

Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

	2015	2014
Avantages du personnel à court terme	2 764	2 767
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	409	427
	<b>3 173</b>	<b>3 194</b>

